

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT
SECRETARIAT GENERAL

CNC WORKING PAPER N° CWP 01/2017

Analyse de la banclarisation de la population camerounaise

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT
*BP. 83 Yaoundé, Direction Nationale de
la BEAC*

Téléphone : (237) 222 23 39 39
Télécopie : (237) 222 23 33 80
Télex : 8556 KN – 8204 KN
www.conseilnationalducredit.cm

Résumé

Ce document analyse l'évolution du niveau de bancarisation/financiarisation de la population camerounaise. Elle met en exergue la situation factuelle des relations bancaires des populations devant accéder aux services bancaires, à travers une description de l'évolution des indicateurs de bancarisation. Elle s'attarde également sur le niveau de bancarisation des différentes régions du pays, la situation du Cameroun par rapport aux autres pays d'Afrique et expose les éléments explicatifs du niveau de bancarisation du pays. Les résultats révèlent que la population camerounaise dans son ensemble est faiblement bancarisée si l'on fait abstraction du secteur de la microfinance. Bien que les différents indicateurs de bancarisation (restreints aux banques) analysés soient sur un trend croissant, leur niveau reste encore bas malgré les efforts engagés au cours de ces dernières décennies. On note également qu'à la faveur de l'innovation, le Mobile Money prolonge de manière impressionnante les services bancaires. Au cours des quatre dernières années, les transactions Mobiles Money ont atteint des proportions très significatives en termes de volume et de valeur. Au plan continental, l'étude révèle que le niveau de bancarisation du Cameroun se situe dans l'avant-dernier palier de la classification qui s'en est dégagée. Ce palier est celui des pays à faible niveau de bancarisation. En tenant compte des données du secteur de la microfinance tirées de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du CNC, le classement du Cameroun au plan continental en termes de bancarisation de la population active s'améliore significativement. Le rang du Cameroun passe ainsi de la cinquième classe à la troisième où l'on retrouve notamment l'Angola, l'Égypte, le Ghana, le Lesotho et le Nigéria. Ces résultats montrent bien que le meilleur indicateur de bancarisation du Cameroun est celui qui intègre les données du secteur de la microfinance. La couverture progressive des EMF par la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF permettra de suivre ces indicateurs qui traduisent la réalité du système financier camerounais. Parmi les causes de cette faible bancarisation, l'on peut citer entre autres : (i) la forte localisation des établissements de crédit et de microfinance, dans les villes au détriment des zones non urbaines (ii) la cherté des coûts de certains services financiers, (iii) la culture de thésaurisation et la méfiance du public vis-à-vis des établissements de crédit et de microfinance, à la suite de la crise bancaire des années 90 et de la faillite retentissante récente de quelques établissements de microfinance.

Mots clés : Bancarisation, financiarisation, population camerounaise.

Sommaire

Résumé	3
Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	5
Introduction	6
1. Définitions, mesure des indicateurs de bancarisation et méthodologie de l'étude ..	8
1.1. Définition et mesure des indicateurs de bancarisation	8
1.2. Méthodologie de l'étude et données utilisées	11
2. Evolution de la bancarisation de la population	15
2.1. Bancarisation au sens strict	15
2.1.1. Bancarisation de la population adulte	15
2.1.2. Bancarisation de la population active	16
2.1.3. Bancarisation de la population totale	18
2.1.4. Densité du réseau bancaire	19
2.2. Bancarisation au sens large (taux de financiarisation)	21
2.2.1. Financiarisation de la population adulte	21
2.2.2. Financiarisation de la population active	22
2.2.3. Financiarisation de la population totale	23
2.2.4. Densité du réseau des établissements de crédit et de microfinance	23
2.3. Evolution des transactions par Mobile Money	24
3. Analyse comparative du niveau de bancarisation du Cameroun et celui des autres pays africains	25
3.1. Groupe 1 : «Pays bien bancarisés»	26
3.2. Groupe 2 : «Pays assez bien bancarisés»	26
3.3. Groupe 3 : «Pays à couverture bancaire relativement bonne»	27
3.4. Groupe 4 : «Pays à couverture bancaire moyenne»	27
3.5. Groupe 5 : «Pays faiblement bancarisés»	27
3.6. Groupe 6 : «Pays très faiblement bancarisés»	27
4. Tentative d'explication de la faible bancarisation de la population camerounaise..	29
4.1. Forte urbanisation du réseau des établissements de crédit et de microfinance	29
4.2. Cherté de certains services financiers	
4.3. Culture de thésaurisation et la méfiance du public vis-à-vis des établissements de crédit et de microfinance	34
Conclusion	35
Références bibliographiques	37
Annexe : Statistiques de l'ACP et de la classification	38

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Tableau individus x variables	12
Tableau 2.1 : Evolution du taux bancarisation population adulte au sens strict par région..	16
Tableau 2.2 : Evolution du taux bancarisation population active au sens strict par région .	18
Tableau 2.3 : Evolution du taux bancarisation population totale au sens strict par région....	15
Tableau 2.4 : Evolution de la densité du réseau bancaire au sens strict par région	20
Tableau 2.5 : Evolution de la densité des DAB par région	21
Tableau 2.6 : Statistiques du Mobile Money	24
Tableau 3.1 : Classement des pays africains suivant leur niveau de bancarisation	25
Tableau 4.1 : Répartition géographique des EMF	31

Liste des graphiques

Graphique 2.1 : Evolution du taux de bancarisation de la population adulte	15
Graphique 2.2 : Evolution du taux de bancarisation de la population active	17
Graphique 2.3 : Evolution du taux de bancarisation de la population totale	18
Graphique 2.4 : Evolution de la densité du réseau bancaire de la population totale	19
Graphique 2.5 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	20
Graphique 2.6 : Evolution du taux de financierisation de la population adulte	22
Graphique 2.7 : Evolution du taux de financierisation de la population adulte	22
Graphique 2.8 : Evolution du taux de financierisation de la population totale	23
Graphique 2.9 : Evolution de la densité du réseau des établissements de crédit et de microfinance	23
Graphique 4.1 : Répartition par zone des agences des banques	29
Graphique 4.2 : Répartition des agences des EMF par zone	30
Graphique 4.3 : Répartition comparée de la densité du réseau bancaire et du taux d'urbanisation par région	31
Graphique 4.4 : Evolution de l'Indice global et ses deux sous-indices (Base 100 = 2010)	32
Graphique 4.5 : Evolution des sous-composantes de l'indice des prix des services bancaires (Base 100 = 2010)	33

Introduction

La question relative à l'accès aux services financiers a toujours été associée aux éléments d'analyse du lien de causalité entre le développement financier (ou la finance de manière générale) et le développement économique. La plupart des études menées dans ce domaine aboutissent à la conclusion selon laquelle le développement financier influence positivement la croissance économique et vice versa. On peut citer entre autres les travaux de McKinnon (1973), King et Levine (1993a, b), Neusser et Kugler (1998), Levine et al. (2000), Calderon et Liu (2003), Levine (2005).

Selon Levine (2005) cité par Ugo Panizza, la finance peut promouvoir le développement économique de quatre manières différentes : (i) en mettant en commun l'épargne par le biais de la diversification et de la gestion des risques ; (ii) en facilitant l'échange de biens et services grâce à la réduction des coûts de transaction ; (iii) en améliorant la répartition du capital grâce à la production d'informations ex ante sur les opportunités d'investissement ; et (iv) en augmentant la propension des investisseurs à financer de nouveaux projets par le biais de contrôles ex post et d'une gouvernance d'entreprise.

La Banque Mondiale (1989) pour sa part soutenait que le développement financier aide à créer la croissance par sa capacité à mobiliser des ressources financières additionnelles en les conduisant vers les investissements les plus rentables.

La principale implication de tous ces résultats d'études est qu'à la base, les agents économiques notamment les ménages et les investisseurs doivent avoir accès aux services financiers. Pour les premiers, l'accès aux services financiers permet de sécuriser l'épargne et d'effectuer des opérations de transfert, tandis que pour les seconds, c'est un canal par lequel les besoins de financement peuvent être comblés, ce qui suppose que les institutions doivent réaliser des investissements adéquats afin d'assurer une couverture optimale de ces agents.

C'est dans cette optique qu'au cours des quinze dernières années, on note un engouement généralisé au plan international pour l'amélioration de l'accès du plus grand nombre aux services financiers. On peut citer à juste titre :

- le défi de « l'accès financier universel d'ici à 2020 » lancé par le Groupe de la Banque mondiale, à travers son président Jim Yong Kim ;
- les comptes bancaires pour les femmes et l'accès universel aux services financiers comme cibles habilitantes, recommandés par le panel de haut niveau du Secrétaire Général des Nations Unies sur les OMD ;
- l'engagement de plus de 50 pays vis-à-vis de l'inclusion financière, par exemple: le Nigéria qui compte relever l'utilisation des paiements de 21,6 % des adultes

¹ Chef de l'Unité de la dette et de l'analyse du financement au sein de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il est également professeur invité en économétrie et en macroéconomie du développement à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève.

en 2010 à 70 % d'ici à 2020 (Stratégie nationale d'inclusion financière de 2012), le Rwanda s'engage à accroître l'accès aux services financiers formels de 21 % à 80% en 2017 (Déclaration de Maya, engagement pris en septembre 2011, et s'est également engagé vis-à-vis du Programme d'apprentissage par les pairs du G20).

Au Cameroun, le Gouvernement s'est doté d'un document de stratégie de la finance inclusive dont l'un des objectifs est de permettre aux divers prestataires de services financiers (banques, compagnies d'assurance, EMF, opérateurs de téléphonie mobile, gestionnaires de plateforme de paiements électroniques, opérateurs de monétiques, etc.) d'élargir la gamme de services financiers offerts aux populations à faibles revenus, socialement vulnérables ou du secteur informel (hommes, femmes, jeunes, personnes vulnérables, handicapées...) pour répondre à leurs besoins spécifiques, dans un environnement juridique, réglementaire et fiscal adéquat.

Il va sans dire que l'accès à cette gamme de services est tributaire de la capacité des populations à disposer d'un compte bancaire d'une part, et de la couverture géographique par les établissements de crédit et de microfinance ainsi que de l'innovation (Mobile Money) d'autre part. C'est pour appréhender cette problématique et d'éclairer la prise de décision dans ce domaine, que le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit a recommandé la présente étude qui a pour but d'analyser la bancarisation de la population camerounaise.

Il ne s'agit pas dans ce rapport d'analyser au sens étroit du terme l'accès de la population camerounaise aux services financiers, mais d'évaluer le degré de pénétration de ces services au sein de cette population. C'est la raison pour laquelle les analyses seront articulées autour des indicateurs de bancarisation de la population camerounaise comme suit :

- cadre théorique et méthodologique des indicateurs de bancarisation ;
- évolution de la bancarisation de la population camerounaise ;
- analyse comparative du niveau de bancarisation du Cameroun et celui des autres pays d'Afrique ;
- tentatives d'explication du niveau de bancarisation de la population camerounaise.

1. Définitions, mesure des indicateurs de bancarisation et méthodologie de l'étude

L'analyse de la bancarisation est généralement abordée sous trois principaux angles dépendamment de l'objectif visé. Ces trois angles d'analyse concernent (Chabha BOUZAR et Benhalima AMMOUR, 2011)² : (i) la pénétration du réseau bancaire (densité du réseau bancaire), (ii) la pénétration des services bancaires, (iii) et le financement bancaire de l'économie. Il convient de passer en revue le contenu du terme bancarisation et les indicateurs retenus pour les différents angles d'analyse.

1.1. Définition et mesure des indicateurs de bancarisation

Vue sous l'angle de la pénétration des services bancaires, la bancarisation désigne le niveau et l'importance de la population disposant d'au moins un compte bancaire. Elle est souvent analysée par rapport à une population donnée : population adulte, population active, etc. Le principal indicateur de bancarisation utilisé dans ce cadre (appelé taux de bancarisation), est le rapport entre le nombre de comptes bancaires détenus par la population concernée (sans doublon) et le total de cette population ciblée.

En termes de pénétration du réseau bancaire, la bancarisation désigne le maillage d'un espace donné par les banques ou les institutions collectrices de dépôts et/ou pourvoyeuses de crédits de manière générale. Elle se mesure par le ratio : nombre d'agences d'institutions collectrices de dépôts et/ou pourvoyeuses de crédits sur le total de la population. Ce ratio s'exprime généralement en nombre d'agences pour 1000, 10 000 ou 100 000 habitants.

Sous l'angle du financement de l'économie d'un pays, la bancarisation désigne l'importance du financement bancaire dans la création de la richesse nationale. L'indicateur de mesure dans ce cadre est le rapport entre le montant du financement bancaire et le Produit Intérieur Brut (PIB).

Dans le cadre de la présente étude, et afin de refléter la réalité du système bancaire camerounais, quatre indicateurs de bancarisation seront analysés. Il s'agit des indicateurs calculés par la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF au sens strict (en se limitant aux comptes bancaires) et au sens large (en intégrant les comptes tenus par les établissements financiers, la CAMPOST et les EMF). Ces indicateurs sont comme suit :

- **le taux de bancarisation de la population adulte** qui représente la part de la population adulte détentrice d'un compte bancaire ;
- **le taux de bancarisation de la population active** qui mesure la part de la population active détentrice d'un compte bancaire ;
- **le taux de bancarisation de la population totale** qui représente la part de la population totale détentrice d'un compte bancaire ;

¹ Chabha BOUZAR et Benhalima AMMOUR, « La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », 2011.

- la **densité du réseau bancaire** qui représente le nombre d'agences pour 10 000 habitants.

1) **Taux de bancarisation de la population adulte (TB_{pad}) :**

La formule de calcul du taux de bancarisation de la population adulte est la suivante :

$$TB_{pad} = \frac{NBC_P^{+18}}{POP^{+18}} \times 100$$

TB_{pad} = Taux de bancarisation de la population adulte (en %) ;

NBC_P^{+18} = Nombre de comptes actifs ³ détenus par des personnes physiques âgées de plus de 18 ans ;

POP^{+18} = Population âgée de plus de 18 ans⁴ .

Le numérateur, à savoir le nombre de comptes actifs détenus par des personnes physiques âgées de plus de 18 ans, est obtenu automatiquement de la plateforme CIP-FI-BANE-CASEMF à partir d'une agrégation des comptes actifs.

Pour ce qui est du dénominateur, il est obtenu à partir des résultats définitifs du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2005 moyennant des projections sur la base des taux d'accroissement naturel de la population.

2) **Taux de bancarisation de la population active (TB_{pact}) :**

La population active comprend les personnes des deux sexes, qui fournissent la main-d'œuvre pour la production des biens et services. Elle est évaluée à partir du taux d'activité fourni par l'Institut National de la Statistique (INS).

Le taux de bancarisation de la population active est quant à lui obtenu à partir de la formule suivante :

$$TB_{pact} = \frac{NBC_P^{10+}}{POP^{act}} \times 100$$

TB_{pact} = Taux de bancarisation de la population active (en %) ;

NBC_P^{10+} = Nombre de comptes actifs détenus par des personnes physiques âgées de plus de 10 ans⁵ ;

POP^{act} = Population active.

³ Le terme compte actif fait référence aux comptes déclarés non clôturés dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF par les assujettis.

⁴ Le seuil de 18 ans est celui de la majorité pénale en vigueur au Cameroun.

⁵ Pour le BIT (Bureau International du Travail), la population en âge de travailler est celle des personnes âgées de 15 à 64 ans. L'INS a retenu comme population cible les personnes âgées de plus de 10 ans pour tenir compte de la précocité de l'entrée en activité de la population camerounaise.

Le numérateur, à savoir le nombre de comptes actifs détenus par des personnes physiques âgées de plus de 10 ans, est obtenu automatiquement comme précédemment de la plateforme à partir d'une agrégation des comptes actifs de cette catégorie de clientèle.

Cette population active est obtenue à partir des données du RGPH de 2005 dont le rapport en page 16 (tableau 7) indique que la population d'âge actif est de 8 974 837, soit 51,4% de la population totale. Par ailleurs, le rapport de l'enquête EESI 2 a révélé que le taux d'activité au sens du BIT est de 69%. Sur cette base, la formule d'estimation de la population active est donnée par :

$$POP_t^{act} = \frac{POP_t}{100} * 51,4 * 0,69$$

3) Taux de bancarisation de la population totale (TBPOP)

Cet indicateur est calculé à partir de la formule suivante :

$$TB_{POP} = \frac{NBC_p}{POP} * 100$$

- TB_{OP} = Taux de bancarisation de la population totale (en %) ;
- NB_{CP} = Nombre de comptes actifs détenus par des personnes physiques ;
- POP = Population du Cameroun.

Le numérateur, à savoir le nombre de comptes actifs détenus par l'ensemble des personnes physiques, est également obtenu automatiquement de la plateforme à partir d'une agrégation des comptes actifs de cette catégorie de clientèle.

La population totale, *dénominateur* du ratio, est tirée des résultats définitifs du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2005 moyennant des projections sur la base des taux d'accroissement naturel de la population.

4) Densité du réseau bancaire (DRB)

La densité du réseau bancaire est calculée comme suit :

$$DRB = \frac{NB_{agce}}{POP} * 10000$$

- DRB = Densité du réseau bancaire (en nombre d'agences pour 10 000 habitants) ;
- POP = Population du Cameroun ;
- NB_{agce} = Nombre d'agences.

1.2. Méthodologie de l'étude et données utilisées

La méthodologie adoptée pour cette étude consiste à apprécier le niveau de bancarisation de la population camerounaise à deux niveaux.

Dans un premier temps, il sera question d'effectuer une analyse descriptive et unidimensionnelle de l'évolution des principaux indicateurs de bancarisation au sens strict et au sens large au cours des dix dernières années pour l'ensemble du territoire national et au cours des quatre dernières années (de 2013 à 2016) pour ce qui est de la cartographie de la bancarisation. Il s'agit non seulement d'apprécier le niveau global de la bancarisation de la population, mais aussi de dresser une cartographie de cette bancarisation. Pour cet exercice, les indicateurs concernés sont ceux présentés ci-dessus à savoir : le taux de bancarisation de la population totale, le taux de bancarisation de la population adulte, le taux de bancarisation de la population active et la densité du réseau bancaire. Les données utilisées seront celles tirées de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du CNC et des déclarations des banques.

Cette analyse descriptive abordera également l'évolution du nombre de distributeurs automatiques de billets et du Mobile Money au cours des cinq dernières années. S'agissant du Mobile Money, l'analyse s'appuiera essentiellement sur les données déclarées par MTN et ORANGE et concerne notamment : le nombre de comptes créés et actifs, le nombre de points de services créés et fonctionnels, la valeur et le nombre de transactions Mobile Money effectuées. Pour ce qui est des Distributeurs Automatiques de Billets, les données analysées seront celles collectées auprès des banques.

La deuxième étape de la méthodologie de l'étude consistera à mener une analyse comparative du niveau de bancarisation du Cameroun avec celui des autres pays d'Afrique. Les indicateurs de bancarisation sélectionnés dans ce cadre permettront de mettre en exergue l'investissement infrastructurel des banques (agences et Distributeurs Automatiques de Billet) ainsi que l'accès aux services bancaires classiques (dépôts et crédits). Issues essentiellement du rapport annuel de la Banque Mondiale sur l'accès aux services financiers (base de données GLOBAL Findex), les données utilisées concernent les quatre indicateurs suivants :

- nombre d'agences bancaires pour 100 000 adultes ;
- nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) pour 100 000 adultes ;
- nombre de déposants pour 1000 adultes ;
- nombre d'emprunteurs pour 1000 adultes.

La technique statistique utilisée pour cette analyse est l'Analyse en Composantes Principales (ACP) dont l'approche est résumée dans l'encadré 1.

Tableau 1.1 : Tableau individus x variables

	$X_{.1}$...	$X_{.j}$...	$X_{.p}$
I	x_{I1}	...	x_{Ij}	...	x_{Ip}
...			
i	x_{i1}	...	x_{ij}	...	x_{ip}
...	...				
n	x_{n1}	...	x_{nj}	...	x_{np}

3. Principe de l'ACP

Le principe de la méthode ACP est la représentation graphique «optimale» des individus minimisant les déformations du nuage des points, dans un sous-espace de dimension q ($q < p$) et la représentation graphique des variables dans un sous-espace de dimension r ($r < n$) en explicitant au «mieux» les liaisons entre ces variables.

En effet, lorsque l'on se place en dimension deux, les points disponibles (l'échantillon de points tirés suivant la loi conjointe de X_1 et X_2) peuvent être représentés sur un plan. Cependant, dans le cas de plusieurs variables, une présentation à deux dimensions n'est plus possible. L'ACP permet donc de réduire la dimension de l'espace initial en vue de permettre une représentation à deux dimensions avec un minimum de pertes de l'information. Pour cela, on cherchera d'abord à déterminer les composantes principales, d'où le nom d'ACP.

4. Eléments d'aide à l'interprétation

Après les calculs des coordonnées sur les axes factoriels, l'interprétation des résultats numériques et des représentations graphiques se fait à l'aide d'un ensemble d'indicateurs dont les plus importants sont les suivants :

4.1. Interprétation du nuage des individus

- Qualité globale

La qualité globale d'ajustement du sous espace sur le nuage initial est mesurée par le pourcentage d'inertie pris en compte par les q premiers axes factoriels définissant ce sous-espace. Autrement dit, c'est la proportion d'inertie expliquée par les q premiers axes factoriels :

$$\frac{\sum_{\alpha=1}^q \lambda_{\alpha}}{\sum_{\alpha=1}^p \lambda_{\alpha}} \times 100$$

- Contribution relative d'un axe à un individu

Cet indice est très important, car il permet de classer les points i selon le rôle plus ou moins grand qu'ils ont joué dans la détermination de l'axe factoriel u_α . Il représente aussi le carré du cosinus de l'angle formé par l'individu i et le vecteur u_α . On note $CO2(i, \alpha)$ la quantité :

$$CO2(i, \alpha) = \frac{(c_i^\alpha)^2}{\|x_i\|^2} \quad \text{où } c_i^\alpha \text{ représente l'abscisse de l'individu } i \text{ sur l'axe de vecteur directeur } u_\alpha.$$

Si $CO2(i, \alpha)$ est proche de 1, l'individu est bien représenté par cet axe, si au $CO2(i, \alpha)$ est proche de 0, l'individu i est très mal représenté par cet axe.

- Contribution relative d'un individu à un axe

Il s'agit ici de la part d'inertie du $\alpha^{\text{ième}}$ axe factoriel expliquée par l'individu i . On a :

$$CTR(i, \alpha) = \frac{(c_i^\alpha)^2}{\lambda_\alpha}$$

Cet indice mesure la part prise par l'individu dans la détermination du $\alpha^{\text{ième}}$ axe factoriel. Les points qui ont de faibles contributions à l'inertie totale sont soit des points très légers, soit des points très proches du centre de gravité g du nuage. On améliore parfois la clarté de l'ACP en annulant la masse attribuée à ces points (on dit alors que ces points sont «mis en éléments supplémentaires»).

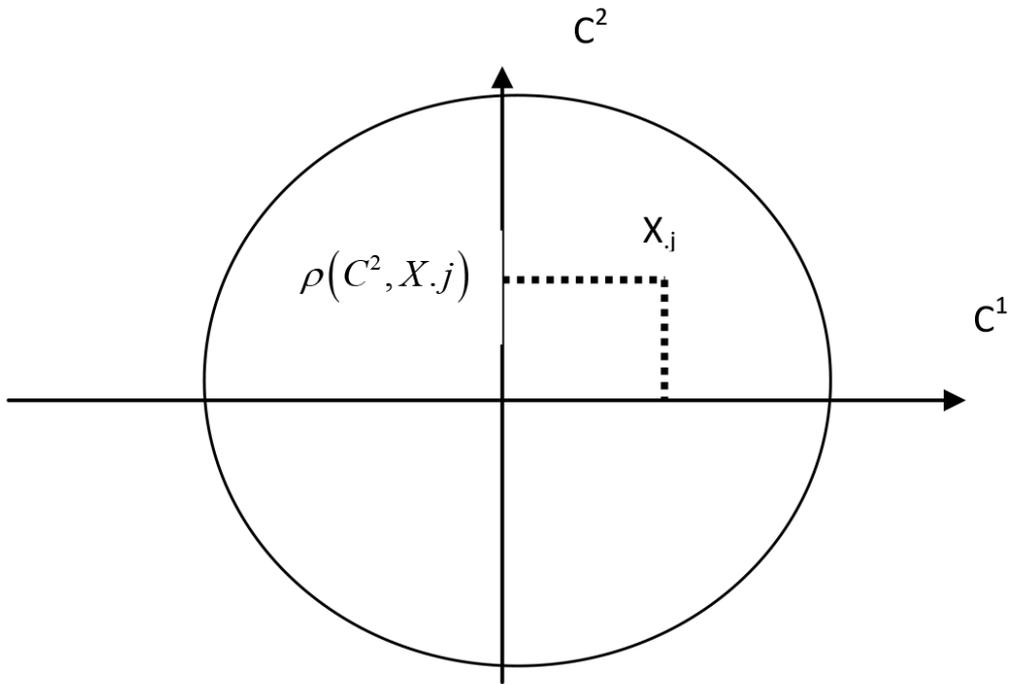
4.2. Interprétation du nuage des variables

Dans le nuage des variables, l'on peut interpréter les axes en faisant l'étude des corrélations entre les composantes principales et les variables initiales du tableau de données. En effet, une composante principale est une combinaison linéaire des variables initiales. Par conséquent, le rôle de chaque composante principale peut être déterminé par les variables d'origine qui contribuent le plus à sa construction, soit les plus corrélées.

Une fois toutes les corrélations calculées, on les représente dans un plan formé par un couple de composantes principales $C1$ et $C2$, où elles figureront dans un cercle appelé cercle des corrélations (hypersphère de rayon 1). Dans ce plan, une variable $X.j$ est représentée par un point de coordonnées $(C1,$

$$X.j) \text{ et } \rho(C^2, X.j), \text{ avec } \rho(C^2, X.j) = \sqrt{\lambda_2} u_2.$$

En ACP, le cercle des corrélations visualise les projections des variables réduites dans le plan factoriel. La qualité de la représentation est lisible par la proximité du vecteur avec le cercle de rayon 1. Si le vecteur est proche du cercle unité la représentation est bonne.



Source : Ludovic LEBART et al, *Statistiques exploratoires multidimensionnelles*, 1995.

2. Evolution de la bancarisation de la population

L'analyse de l'évolution de la bancarisation de la population sera faite ici en appréciant la relation entre les institutions financières et leur clientèle en termes d'ouvertures de comptes d'une part, et en terme de maillage du territoire par ces institutions d'autre part. Cette analyse se focalisera davantage sur les quatre indicateurs de bancarisation retenus au sens strict et au sens large. On abordera également l'analyse de l'évolution des transactions Mobile Money au cours des cinq dernières années.

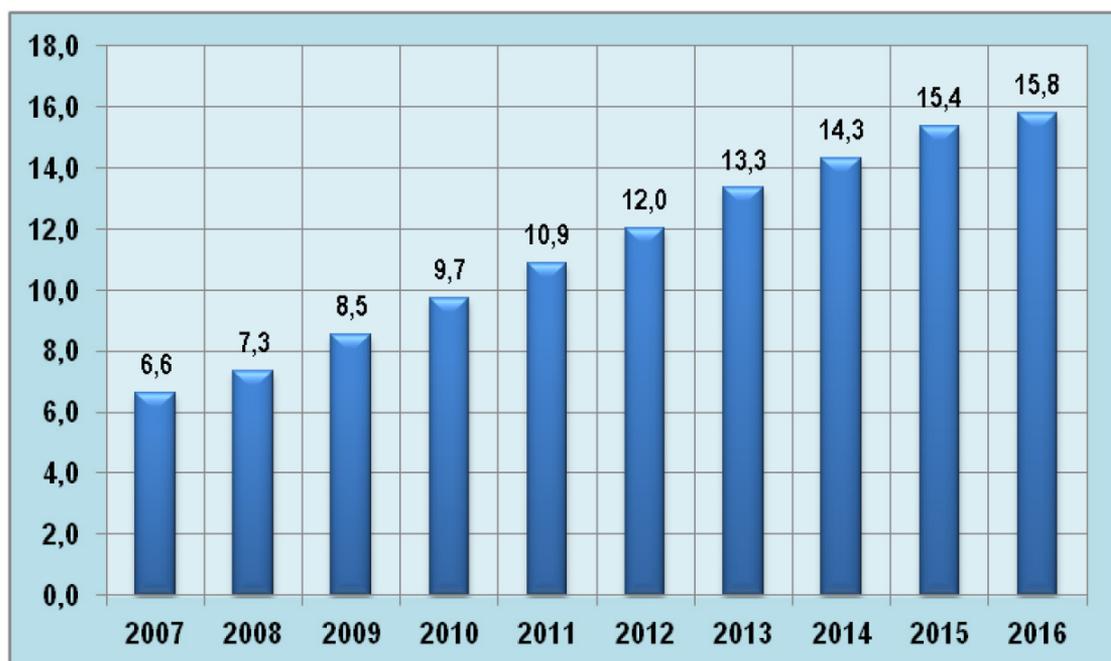
2.1. Bancarisation au sens strict

Comme évoqué plus haut, la bancarisation au sens strict concerne les services offerts uniquement par les banques commerciales. Conformément à la méthodologie, on abordera dans ce cadre la bancarisation de la population adulte, de la population active, de la population totale et la densité du réseau bancaire.

2.1.1. Bancarisation de la population adulte

Selon les données issues de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, bien que restant encore faible, le taux de bancarisation de la population adulte au sens strict a connu une évolution croissante et significative de 2007 à 2016 comme l'illustre le graphique 2.1 ci-dessous. Ce taux a plus que doublé entre 2007 et 2016, passant ainsi de 6,6 % à 15,8%, soit une amélioration annuelle de 0,92 point en moyenne au cours de la période.

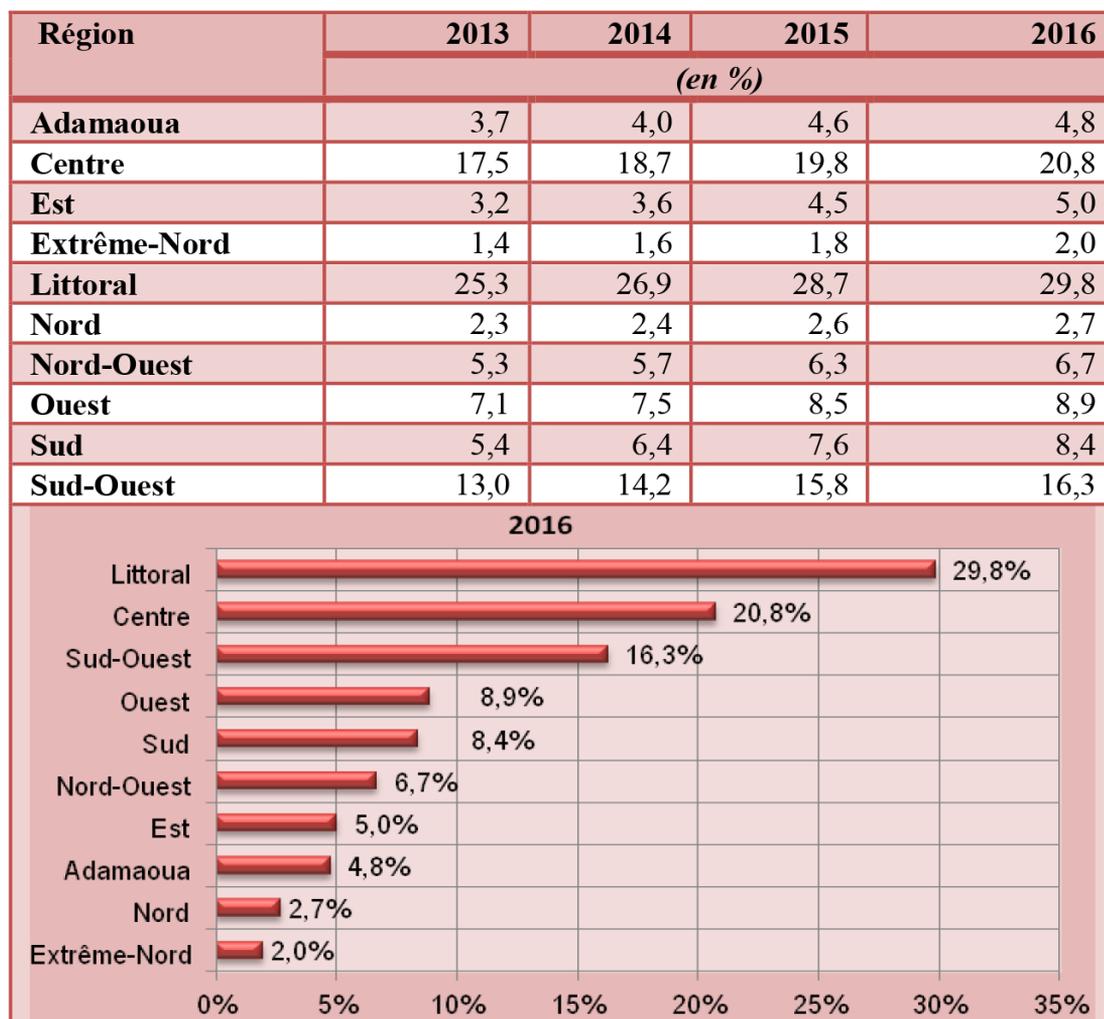
Graphique 2.1 : Evolution du taux de bancarisation de la population adulte



Source : Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

L'on observe cependant une disparité prononcée entre les différentes régions pour cet indicateur de bancarisation. En effet, les résultats de la collecte des données auprès des banques révèlent que les régions du Littoral, du Centre et du Sud-Ouest apparaissent comme étant les plus bancarisées, avec des taux de bancarisation de la population adulte de 29,8%, 20,8% et 16,3% respectivement en 2016. Elles sont suivies dans une certaine mesure par les régions de l'Ouest (8,9%), du Sud (8,4%), et du Nord-Ouest (6,7%) pour la même année. Les populations adultes les moins bancarisées sont celles des régions de l'Extrême-Nord (2,0%), du Nord (2,7%), de l'Adamaoua (4,8%) et de l'Est (5,0%).

Tableau 2.1 : Evolution du taux bancarisation population adulte au sens strict par région

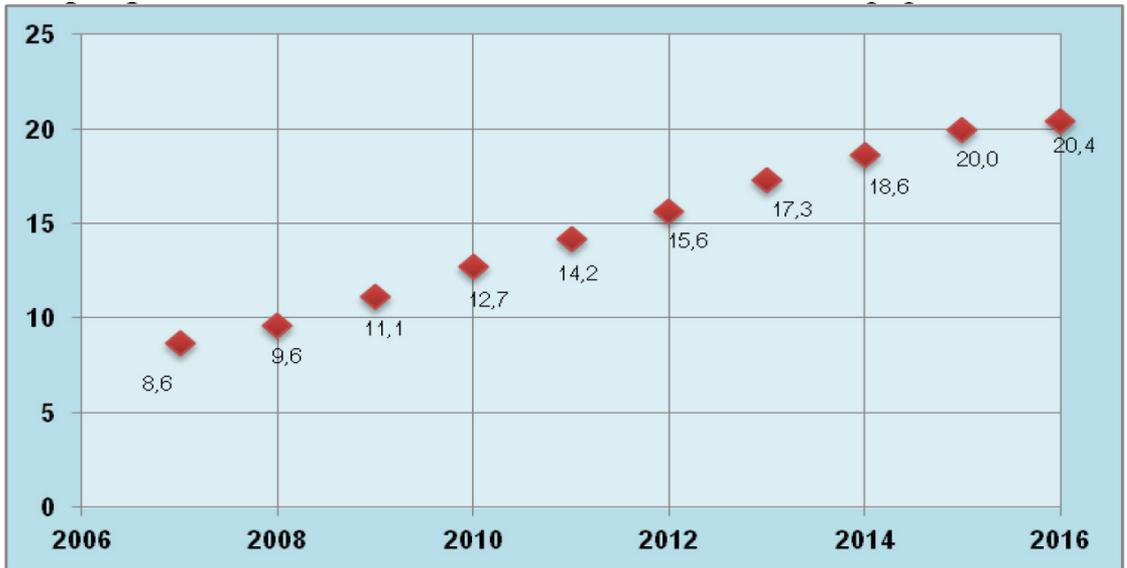


Source : Collecte auprès des banques

2.1.2. Bancarisation de la population active

Le taux de bancarisation de la population active connaît également une croissance régulière au cours de la période allant de 2007 à 2016. Plus élevé que celui de la population adulte, il a plus que doublé en dix ans, passant ainsi de 8,6% en 2007 à 20,4% en 2016, soit une progression annuelle de 1,2 point.

Graphique 2.2 : Evolution du taux de bancarisation de la population active



Source : Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

Par région, on observe également une amélioration régulière mais inégale de la bancarisation au cours de la période sous revue. Les régions les mieux loties sont celles du Littoral avec un taux de bancarisation de 42,1% en 2016, du Centre (29,3%), du Sud-Ouest (22,9%), de l’Ouest (12,5%), du Sud (11,8%), et dans une certaine mesure celle du Nord-Ouest (9,4%). Les moins loties au cours de la même année demeurent celles de l’Extrême-Nord (2,8%), du Nord (3,8%), de l’Adamaoua (6,7%) et de l’Est (7,1%).

Tableau 2.2 : Evolution du taux bancarisation population active au sens strict par région

Région	2013	2014	2015	2016
	(en %)			
Adamaoua	5,3	5,6	6,4	6,7
Centre	24,6	26,3	27,9	29,3
Est	4,5	5,1	6,3	7,1
Extrême-Nord	2,0	2,2	2,6	2,8
Littoral	35,6	37,8	40,5	42,1
Nord	3,2	3,4	3,6	3,8
Nord-Ouest	7,5	8,1	8,9	9,4
Ouest	9,9	10,5	12,0	12,5
Sud	7,5	8,9	10,8	11,8
Sud-Ouest	18,2	19,9	22,2	22,9

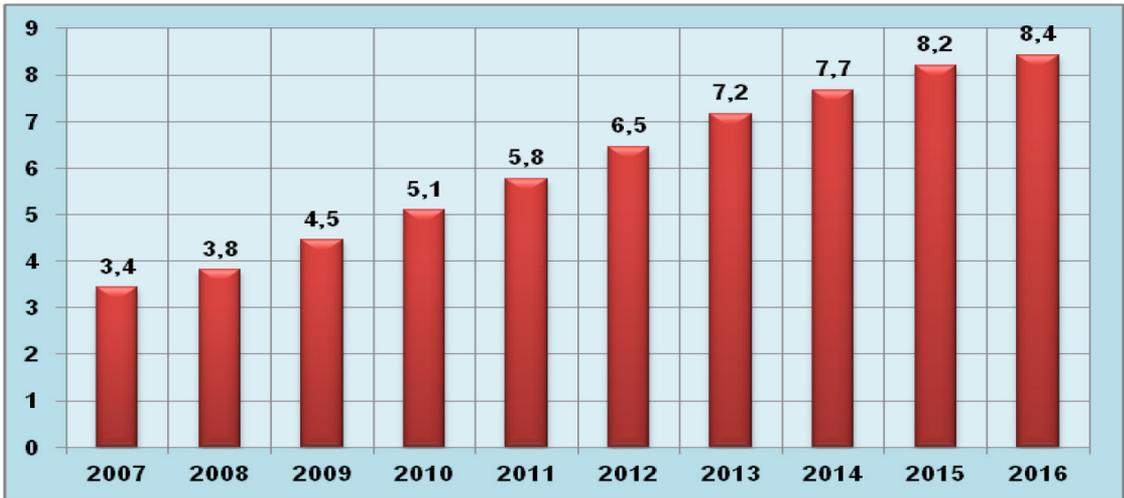
2016	
Littoral	42,1%
Centre	29,3%
Sud-Ouest	22,9%
Ouest	12,5%
Sud	11,8%
Nord-Ouest	9,4%
Est	7,1%
Adamaoua	6,7%
Nord	3,8%
Extrême-Nord	2,8%

Source :
Collecte
auprès des
banques

2.1.3. Bancarisation de la population totale

S'agissant de la bancarisation de la population totale dans son ensemble, bien que l'on note une tendance croissante au cours de la période sous revue, le niveau du taux de bancarisation est assez faible. Il est passé de 3,4% en 2007 pour atteindre 8,4% en 2016. Son rythme de croissance annuelle reste également faible, soit 0,5 point par an en moyenne.

Graphique 2.3 : Evolution du taux de bancarisation de la population totale



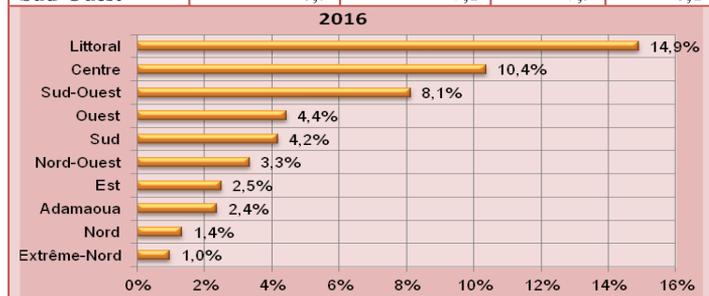
Source : Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

L'ordre de disparité par région reste identique à celle observée au niveau de la bancarisation de la population adulte et de la population active. En effet, les régions les mieux bancarisées demeurent celles du Littoral avec un taux de bancarisation de 14,9% en 2016, du Centre (10,4%), du Sud-Ouest (8,1%). Elles sont suivies dans une certaine mesure par celles de l'Ouest (4,4%), du Sud (4,2%) et du Nord-Ouest (3,3%). Les régions les moins bancarisées sont celles de l'Extrême-Nord où le taux de bancarisation a atteint à peine 1% en 2016, du Nord (1,4%), de l'Adamaoua (2,4%) et de l'Est (2,5%).

Tableau 2.3 :

Evolution du taux bancarisation population totale au sens strict par région

	2013	2014	2015	2016
	(en %)			
Adamaoua	1,9	2,0	2,3	2,4
Centre	8,7	9,3	9,9	10,4
Est	1,6	1,8	2,3	2,5
Extrême-Nord	0,7	0,8	0,9	1,0
Littoral	12,6	13,4	14,4	14,9
Nord	1,1	1,2	1,3	1,4
Nord-Ouest	2,7	2,9	3,2	3,3
Ouest	3,5	3,7	4,2	4,4
Sud	2,7	3,2	3,8	4,2
Sud-Ouest	6,5	7,1	7,9	8,1

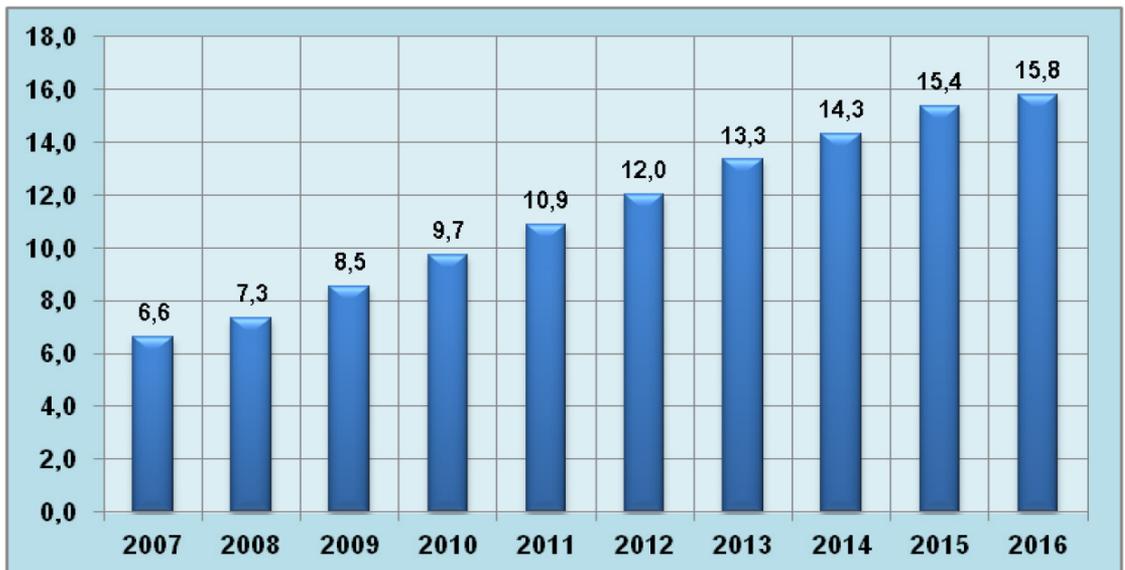


Source : Collecte auprès des banques

2.1.4. Densité du réseau bancaire

L'indicateur de la densité du réseau bancaire permet d'apprécier de manière globale, la couverture de la population en points de services. A la lumière du graphique 2.4, on relève que la population camerounaise dans son ensemble reste faiblement desservie. Même si l'on peut se réjouir d'une tendance croissante depuis 2007, force est de constater que le nombre d'agences bancaires reste encore faible pour une population estimée à 24,95 millions d'habitants en 2017. En effet, en 2007, la densité du réseau bancaire selon les données de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF était de 0,7 agence pour 100 000 habitants (ou 7 agences pour 1 000 000 d'habitants). Cet indicateur n'a que faiblement évolué au cours de la période allant de 2008 à 2016, en atteignant progressivement 1 agence pour 100 000 habitants en 2010 avant de se stabiliser à 1,2 agence à partir de 2015.

Graphique 2.4 : Evolution de la densité du réseau bancaire de la population totale



Source : Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

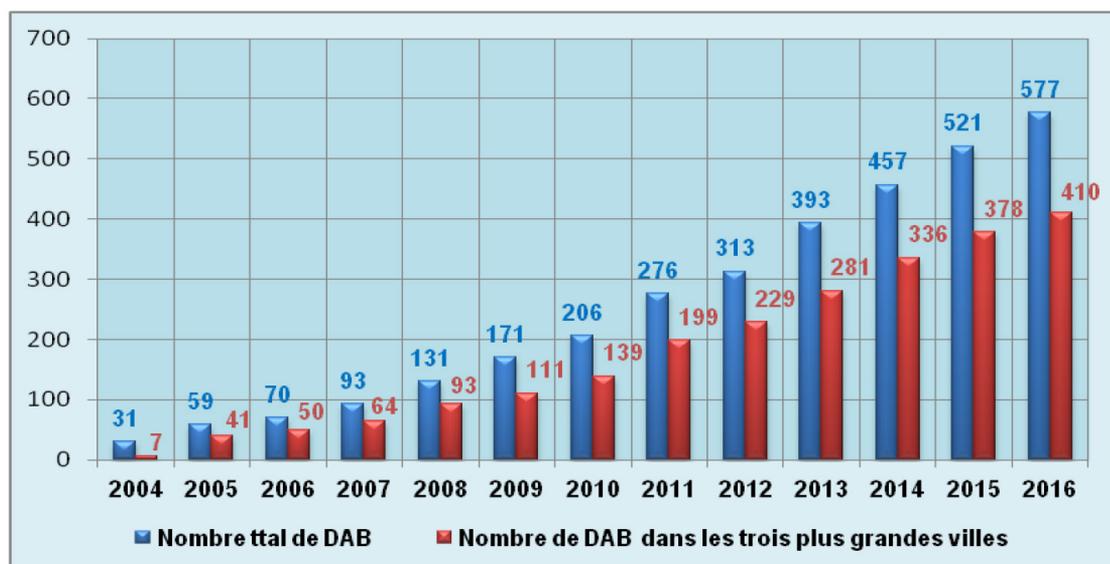
Par rapport à la population adulte et à la population active, la densité du réseau bancaire est relativement plus significative. Elle est estimée à 2,5 agences pour 100 000 personnes adultes et 3,5 agences pour 100 000 personnes actives en 2015 et 2016. Ces valeurs cachent cependant des disparités au niveau des différentes régions. En effet, en 2016 les régions du Littoral, du Centre et du Sud-Ouest affichaient des densités du réseau bancaire de 6,1 agences, 3,4 agences et 3,2 agences pour 100 000 personnes adultes respectivement. Ces valeurs sont de l'ordre de 8,6 agences, 4,8 agences et 4,5 agences pour 100 000 personnes actives respectivement au cours de la même année. Les régions du Sud, de l'Ouest et du Nord-Ouest quant à elles comptaient respectivement 2,9 ; 2,1 ; et 1,8 agences pour 100 000 adultes en 2016, et 4,1 ; 3 et 2,3 agences pour 100 000 personnes actives au cours de la même année. Les régions les moins loties demeurent celles de l'Extrême-Nord (avec 0,5 agence pour 100 000 personnes adultes et 0,8 agence pour 100 000 personnes actives), du Nord (0,6 agence pour 100 000 adultes et 0,9 agence pour 100 000 personnes actives), de l'Adamaoua (1,2 agence pour 100 000 adultes et 1,6 agence pour 100 000 personnes actives) et de l'Est (1,4 agence pour 100 000 adultes et 2 agences pour 100 000 personnes actives).

Tableau 2.4 : Evolution de la densité du réseau bancaire au sens strict par région

	Population adulte				Population active			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Adamaoua	1,1	1,2	1,2	1,2	1,5	1,7	1,7	1,6
Centre	3,0	3,3	3,3	3,4	4,3	4,6	4,7	4,8
Est	0,7	0,9	1,2	1,4	1,0	1,3	1,7	2,0
Extrême-Nord	0,5	0,6	0,6	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8
Littoral	5,7	5,7	6,0	6,1	8,0	8,0	8,5	8,6
Nord	0,6	0,6	0,7	0,6	0,9	0,8	0,9	0,9
Nord-Ouest	1,3	1,3	1,6	1,6	1,8	1,9	2,3	2,3
Ouest	1,8	1,8	2,2	2,1	2,5	2,5	3,1	3,0
Sud	2,2	2,1	3,0	2,9	3,1	3,0	4,2	4,1
Sud-Ouest	3,0	2,9	3,3	3,2	4,2	4,1	4,6	4,5
TOTAL	2,2	2,3	2,5	2,5	3,1	3,2	3,5	3,5

Source : Collecte auprès des banques

S'agissant de l'investissement en Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), les établissements bancaires accroissent de façon régulière leurs réseaux dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 521 en 2015 à 577 en 2016, soit un accroissement de 10,7 %.

Graphique 2.5 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

Source : CNC, déclarations des banques

S'agissant de la répartition de ces DAB, les régions du Littoral, du Centre, du Sud-Ouest et de l'Ouest concentrent à elles seules 82 % des DAB installés.

En termes de densité, les régions les mieux desservies en DAB sont celles du Littoral (13,2 DAB pour 100 000 adultes et 18,6 DAB pour 100 000 personnes actives en 2016), du Centre (8,7 DAB pour 100 000 adultes et 12,2 DAB pour 100 000 personnes actives), du Sud (6,8 DAB pour 100 000 adultes et 9,6 DAB pour 100 000 personnes actives) et du Sud-Ouest (4,5 DAB pour 100 000 adultes et 6,3 DAB pour 100 000 personnes actives).

Les régions les moins desservies sont celles de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua.

Tableau 2.5 : Evolution de la densité des DAB par région

	Population adulte				Population active			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Adamaoua	1,1	1,2	1,2	1,2	1,5	1,7	1,7	1,6
Centre	3,0	3,3	3,3	3,4	4,3	4,6	4,7	4,8
Est	0,7	0,9	1,2	1,4	1,0	1,3	1,7	2,0
Extrême-Nord	0,5	0,6	0,6	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8
Littoral	5,7	5,7	6,0	6,1	8,0	8,0	8,5	8,6
Nord	0,6	0,6	0,7	0,6	0,9	0,8	0,9	0,9
Nord-Ouest	1,3	1,3	1,6	1,6	1,8	1,9	2,3	2,3
Ouest	1,8	1,8	2,2	2,1	2,5	2,5	3,1	3,0
Sud	2,2	2,1	3,0	2,9	3,1	3,0	4,2	4,1
Sud-Ouest	3,0	2,9	3,3	3,2	4,2	4,1	4,6	4,5
TOTAL	2,2	2,3	2,5	2,5	3,1	3,2	3,5	3,5

Source : Collecte auprès des banques

2.2. Bancarisation au sens large (taux de financierisation)

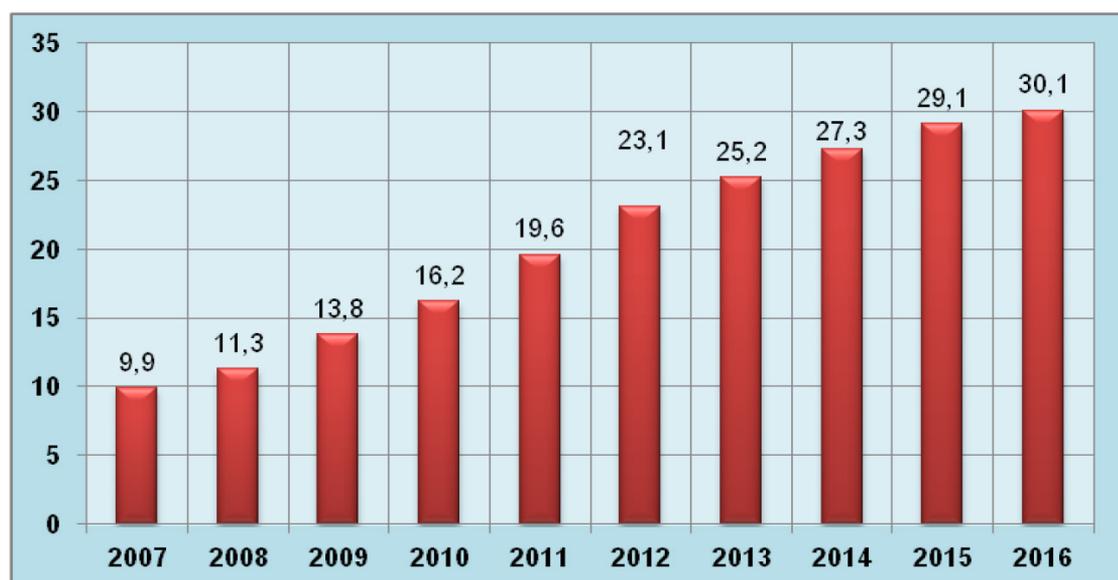
Au sens large, les quatre indicateurs de bancarisation ont également évolué de façon croissante au cours des douze dernières années. Traduisant la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante, les taux de bancarisation au sens large affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict et varient selon la population considérée.

2.2.1. Financierisation de la population adulte

Selon les données extraites de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le taux de financierisation de la population adulte a triplé en dix (10) ans. Il est passé de 9,9% en 2007 à 30,1% en 2016, soit une progression moyenne de 2,0 points par an au cours de la période. Il convient de noter que ces valeurs constituent des minima dans la mesure où la totalité des établissements de microfinance n'est pas encore couverte par la plateforme. A ce jour, le dispositif de télé-déclaration des données dans la plateforme a été installé et configuré auprès de 74 établissements assujettis sur plus de 440, dont :

- 14 banques commerciales ;
- 06 établissements financiers ;
- 39 EMF de deuxième catégorie ;
- 03 EMF de troisième catégorie ;
- 12 EMF indépendants de 1ère catégorie.

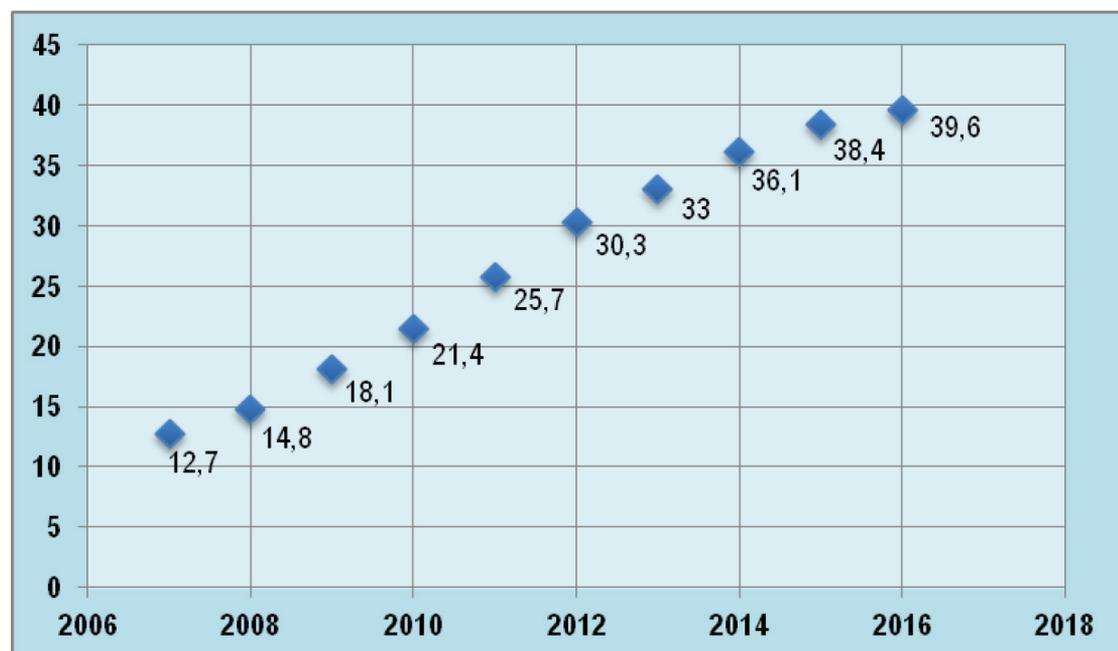
Il apparait donc évident que le taux de financierisation de la population adulte calculé par la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF pourrait atteindre, voire dépasser 50% si la totalité des établissements assujettis est couverte par ladite plateforme.

Graphique 2.6 : Evolution du taux de financierisation de la population adulte

Source : Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

2.2.2. Financierisation de la population active

Le taux de financierisation de la population active, plus important que celui de la population active a triplé au cours de la période allant de 2007 à 2016. Il est passé de 12,7% en 2007 à 39,6% en 2016, soit un rythme de croissance annuelle de 2,7 points en moyenne, et une amélioration de 26,9 points en dix ans.

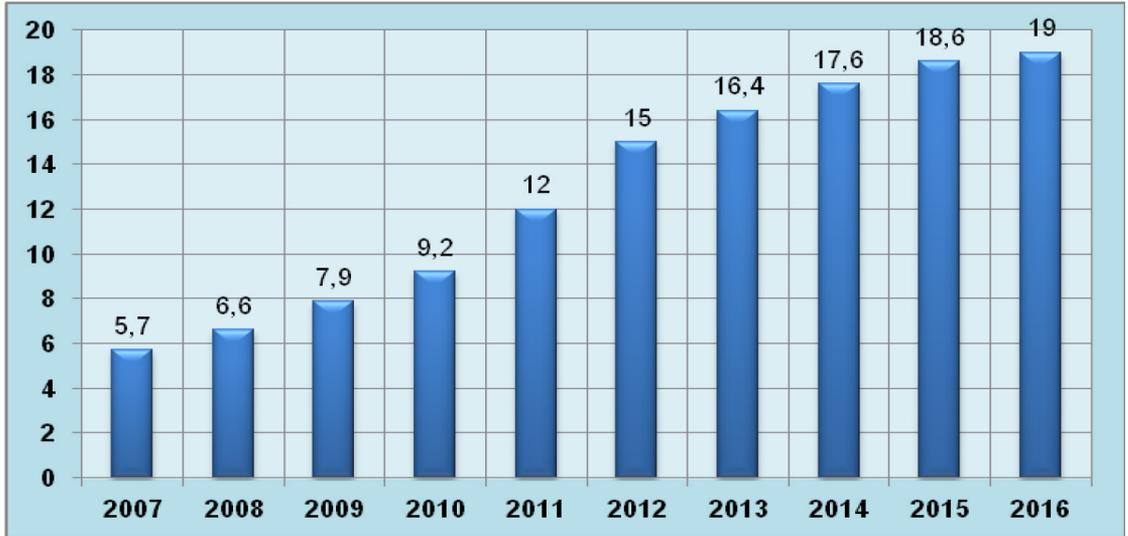
Graphique 2.7 : Evolution du taux de financierisation de la population adulte

Source : Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

2.2.3. Financiarisation de la population totale

S'agissant du taux de financiarisation de la population totale, il est resté relativement modeste mais en augmentation régulière au cours de la période allant de 2007 à 2016. Estimé à 5,7% en 2007, il a atteint 19% en 2016, soit une progression annuelle de 1,3 point en moyenne.

Graphique 2.8 : Evolution du taux de financiarisation de la population totale

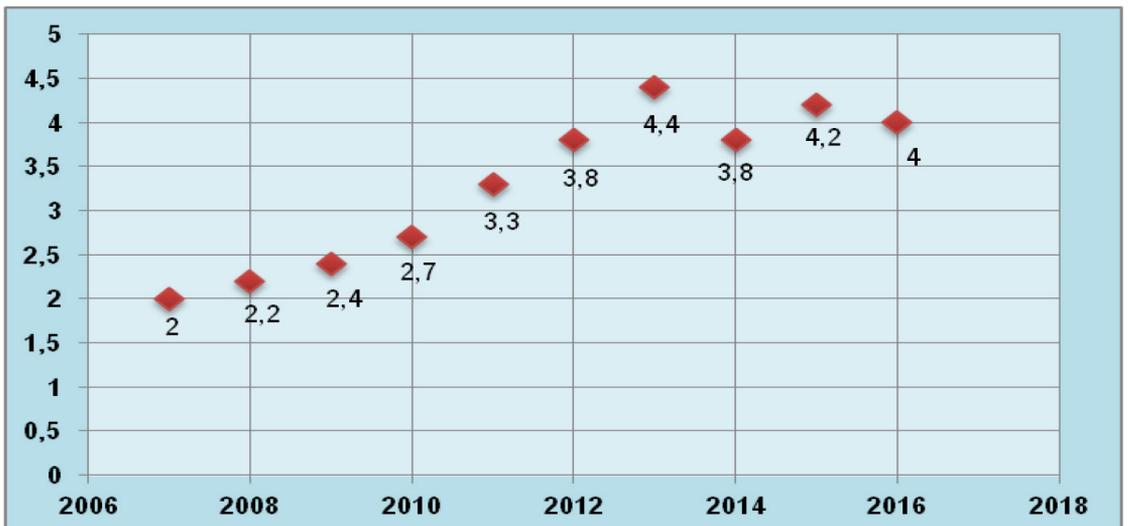


Source : Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

2.2.4. Densité du réseau des établissements de crédit et de microfinance

La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part a connu une croissance significative de 2007 à 2013, passant de 2 agences à 4,4 agences pour 100 000 habitants, avant de décroître en 2014. La baisse de cet indicateur en 2014 s'explique essentiellement par la mise en œuvre des mesures d'assainissement du secteur de la microfinance prises par les autorités compétentes, ayant eu pour effet de ramener le nombre d'Établissements de Microfinance agréés en activité au Cameroun de 495 en 2010 à 408 établissements en 2014.

Graphique 2.9 : Evolution de la densité du réseau des établissements de crédit et de microfinance



Source : Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

2.3. Evolution des transactions par Mobile Money

Le Mobile Money continue de connaître un développement remarquable, notamment en ce qui concerne les valeurs des transactions. En effet, selon les données collectées auprès de MTN et ORANGE, la valeur des transactions par téléphonie mobile a quadruplé entre 2015 et 2016, passant de 211,2 milliards F CFA à 870 milliards F CFA, tandis que le nombre de transactions a plutôt connu une baisse de 15,3 % au cours de la même période.

Le nombre de comptes Mobile Money créés est passé de 3 816 785 en 2015 à 3 839 131 en 2016, soit une augmentation de 0,6 %. Sur la période allant de 2013 à 2016, le nombre de comptes créés a connu une progression de 38,1 %, soit un taux de croissance annuel de 12,7 % en moyenne. Les comptes actifs quant à eux affichent un encours de 22,3 milliards de FCFA en fin d'année 2016, contre 4,6 milliards en 2015.

S'agissant des infrastructures, le nombre de points de vente Mobile Money agréés est également en augmentation régulière, atteignant 6 111, 25 443 et 36 044 en 2014, 2015 et 2016 respectivement. En 2016, 10 454 points de vente agréés sur 36 044 étaient fonctionnels, soit un taux d'activité de 29% contre 48,5% en 2015 et 74,7 % en 2014.

Tableau 2.6 : Statistiques du Mobile Money

	2013	2014	2015	2016	Variation en volume (2016-2015)	Variation en % (2016/2015)
Nombre de comptes Mobile Money créés	2 779 780	3 636 736	3 816 785	3 839 131	22 346	0,6
Nombre de comptes Mobile Money actifs	1 446 032	1 744 896	2 187 470	1 451 326	-736 144	-33,7
Nombre de points de services Mobile Money créés	6 950	6 111	25 443	36 044	10 601	41,7
Nombre de points de services Mobile Money fonctionnels	2 071	4 564	12 340	10 454	-1 886	-15,3
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en millions F CFA)	32 866	77 726	211 299	870 011	658 712	311,7
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	2 299 946	6 621 054	19 026 923	84 030 605	65 003 682	341,6
Encours des comptes Mobile Money actifs (en millions F CFA)*	1 179	3 467	4 656	22 354	17 698	380,1

*Solde des crédits des comptes Mobile Money.

Source : CNC, déclarations MTN et ORANGE

Tenant compte des données de la téléphonie mobile (Mobile Money), le taux de financiarisation de la population active pourrait avoisiner 60 % en 2016.

3. Analyse comparative du niveau de bancarisation du Cameroun et celui des autres pays africains

La mise en œuvre de l'Analyse en Composantes Principales (ACP) appliquée sur les quatre variables de bancarisation retenues et publiées par la Banque Mondiale en 2015, avait pour but de situer le niveau de bancarisation du Cameroun par rapport à celui des autres pays africains. Les indicateurs mis en évidence sont ceux relatifs au : (i) nombre d'agences pour 100 000 adultes, (ii) nombre de DAB pour 100 000 adultes, (iii) nombre de déposants pour 1000 adultes, (iv) nombre d'emprunteurs pour 1000 adultes. Le quatrième indicateur qui a trait à l'accès aux crédits a été traité comme variable illustrative, c'est-à-dire une variable permettant d'apporter des explications supplémentaires sur les ressemblances entre les pays, au regard des trois premiers indicateurs.

Les résultats obtenus révèlent que le niveau de bancarisation du Cameroun apparaît à l'avant-dernier palier du classement continental obtenu sur un ensemble de quarante (40) pays africains. En effet, il se dégage six (06) groupes de pays classés des plus bancarisés aux moins bancarisés. Les caractéristiques de ces groupes sont comme suit :

Tableau 3.1 : Classement des pays africains suivant leur niveau de bancarisation

Pays	Population	Agences pour 100 000 adultes	DAB pour 100 000 adultes	Déposants pour 1000 adultes	Emprunteurs pour 1000 adultes	Classe
Seychelles	93 419	54,8	67,5	1754	213	1
Cap Vert	520 502	33,9	46,2	1864	189	1
Moyenne		44,4	56,8	1809,0	201,0	
Botswana	2 262 485	7,9	30,5	596	238	2
Kenya	46 050 302	5,9	10,2	1316	231	2
Namibie	2 458 830	12,8	54,7	877	236	2
Sao Tomé	190 344	31,1	26,6	908	121	2
Swaziland	1 286 970	6,7	31,9	488	93	2
Tunisie	11 253 554	19,9	26,6	901	218	2
Moyenne		14,1	30,1	847,7	189,5	
Angola	25 021 974	11,7	21,2	592	19	3
Egypte	91 508 084	4,6	13,8	369	102	3
Guinée Eq.	845 060	6,8	10,1	344	23	3
Ghana	27 409 893	7,2	10,3	599	48	3
Lesotho	2 135 022	3,6	13,0	351	45	3
Nigeria	182 201 962	4,9	16,1	662	30	3
Moyenne		6,5	14,1	486,2	44,5	
Djibouti	887 861	6,4	8,9	133	38	4
Gabon	1 725 292	10,4	14,3	229	108	4
Ile Maurice	1 262 605	7,3	9,3	130	63	4
Zimbabwe	15 602 751	14,4	6,2	81	35	4
Moyenne		9,6	9,7	143,3	61,0	

Pays	Population	Agences pour 100 000 adultes	DAB pour 100 000 adultes	Déposants pour 1000 adultes	Emprunteurs pour 1000 adultes	Classe
Benin	10 879 829	3,3	4,4	168	-	5
Burkina F.	18 105 570	2,7	3,5	138	-	5
Burundi	11 178 921	2,9	1,3	30	13	5
Cameroun	23 344 179	1,9	3,5	66	20	5
Comores	788 474	2,8	4,9	115	10	5
Congo	4 620 330	4,0	8,2	146	41	5
Côte d'Iv.	22 701 556	4,8	6,9	200	-	5
Guinée Co.	12 608 590	2,3	2,0	70	11	5
Guinée B.	1 844 325	2,5	3,7	89	-	5
Madagascar	24 235 390	2,1	2,3	73	31	5
Malawi	17 215 232	3,3	5,1	103	328	5
Mali	17 599 694	5,7	4,4	142	-	5
Rwanda	11 609 666	6,1	5,7	146	35	5
Sénégal	15 129 273	4,6	5,3	164	-	5
Tanzanie	53 470 420	2,5	6,0	265	27	5
Togo	7 304 578	5,0	4,8	254	-	5
Ouganda	39 032 383	3,0	4,6	206	25	5
Moyenne		3,5	4,5	139,7	54,1	
RCA	4 900 274	0,9	1,1	55	-	6
Tchad	14 037 472	1,0	1,1	30	10	6
RDC	77 266 814	1,0	1,3	44	5	6
Niger	19 899 120	1,5	1,5	49	-	6
Soudan d. S.	12 339 812	1,4	0,9	64	1	6
Moyenne		1,2	1,2	48,4	5,3	

3.1. Groupe 1 : «Pays bien bancarisés»

Le groupe des pays africains les mieux bancarisés est constitué de deux pays (02) à savoir les Seychelles et le Cap Vert. Pour ce groupe, le nombre moyen d'agences pour 100 000 personnes adultes est de 44,4 et le nombre moyen de DAB pour 100 000 adultes est de 56,8. Le nombre de déposants s'établit en moyenne à 1 809 pour 1000 adultes tandis que le nombre d'emprunteurs est de 201 pour 1000 adultes. Les Seychelles affichent les meilleures performances avec 54,8 agences et 67,5 DAB pour 100 000 adultes, 1 754 déposants et 231 emprunteurs pour 1000 adultes.

3.2. Groupe 2 : «Pays assez bien bancarisés»

Le deuxième groupe est celui des pays que l'on peut qualifier de pays assez bien bancarisés. Il est constitué de six (06) pays à savoir : Botswana, Kenya, Namibie, Sao Tomé et Príncipe, Swaziland et Tunisie. Dans ce groupe, le nombre moyen d'agences et le nombre de DAB sont respectivement de 14,1 et 30,1 pour 100 000 adultes. Le nombre moyen de déposants et le nombre moyen d'emprunteurs sont de 847,7 et 189,5 pour 1000 adultes.

Il convient tout de même de relativiser les bonnes performances affichées par ces deux premiers groupes. En effet, la plupart des pays appartenant à ces deux groupes sont à faible démographie (population ne dépassant pas 1 000 000 d'habitants), ce qui joue fortement et positivement sur la valeur des variables retenues.

3.3. Groupe 3 : «Pays à couverture bancaire relativement bonne»

Le troisième groupe comprend six (06) pays dont l'Angola, l'Égypte, la Guinée Equatoriale, le Ghana, le Lesotho et le Nigéria. Pouvant être qualifiés de « pays à couverture relativement bonne », ils affichent des performances relativement au-dessus de la moyenne. Le nombre d'agences et le nombre de DAB sont respectivement de 6,5 et 14,1 pour 100 000 adultes. La moyenne du nombre de déposants et la moyenne du nombre d'emprunteurs y sont respectivement de 486,2 et 44,5 pour 1000 adultes.

A l'exception de la Guinée Equatoriale et du Lesotho, la plupart des pays appartenant à ce groupe font partie des pays les plus peuplés d'Afrique.

3.4. Groupe 4 : «Pays à couverture bancaire moyenne»

Constitué de quatre (04) pays (Djibouti, Gabon, Ile Maurice et Zimbabwe), le quatrième groupe affiche des performances moyennement acceptables. On y dénombre en moyenne 9,6 agences bancaires et 9,7 DAB pour 100 000 adultes. Par ailleurs, 143 adultes sur 1000 y sont titulaires de comptes de dépôt, tandis que 61 adultes sur 1000 ont accès au crédit bancaire. Le Gabon apparaît comme étant le pays le mieux bancarisé de ce groupe.

3.5. Groupe 5 : «Pays faiblement bancarisés»

Le cinquième groupe est celui des pays faiblement bancarisés. Comportant 17 pays dont le Cameroun, il affiche des performances assez basses en ce qui concerne les quatre indicateurs de bancarisation retenus. Dans ce groupe, le nombre d'agences bancaires pour 100 000 adultes ne dépasse guère 6,1 ; tandis que le nombre maximal de DAB pour 100 000 adultes est de 8,2. En termes de densité du réseau bancaire, la moyenne est de 3,5 agences pour 100 000 adultes, et celle des DAB est de 4,5 pour 100 000 adultes. Pour ce qui est des comptes de dépôts, on y dénombre en moyenne 139,7 adultes sur 1000. En moyenne 54,1 adultes sur 1000 y bénéficient de crédits bancaires.

En-dehors du Cameroun, les seize (16) autres pays du groupe sont les suivants :

Benin	Congo	Madagascar	Sénégal
Burkina Faso	Côte d'Voire	Malawi	Tanzanie
Burundi	Guinée Conakry	Mali	Togo
Comores	Guinée Bissau	Rwanda	Ouganda

Il paraît important de noter que la plupart de ces pays à faible bancarisation sont membres de la Zone Franc (58,8%), et/ou membres de la Francophonie (76,5%).

3.6. Groupe 6 : «Pays très faiblement bancarisés»

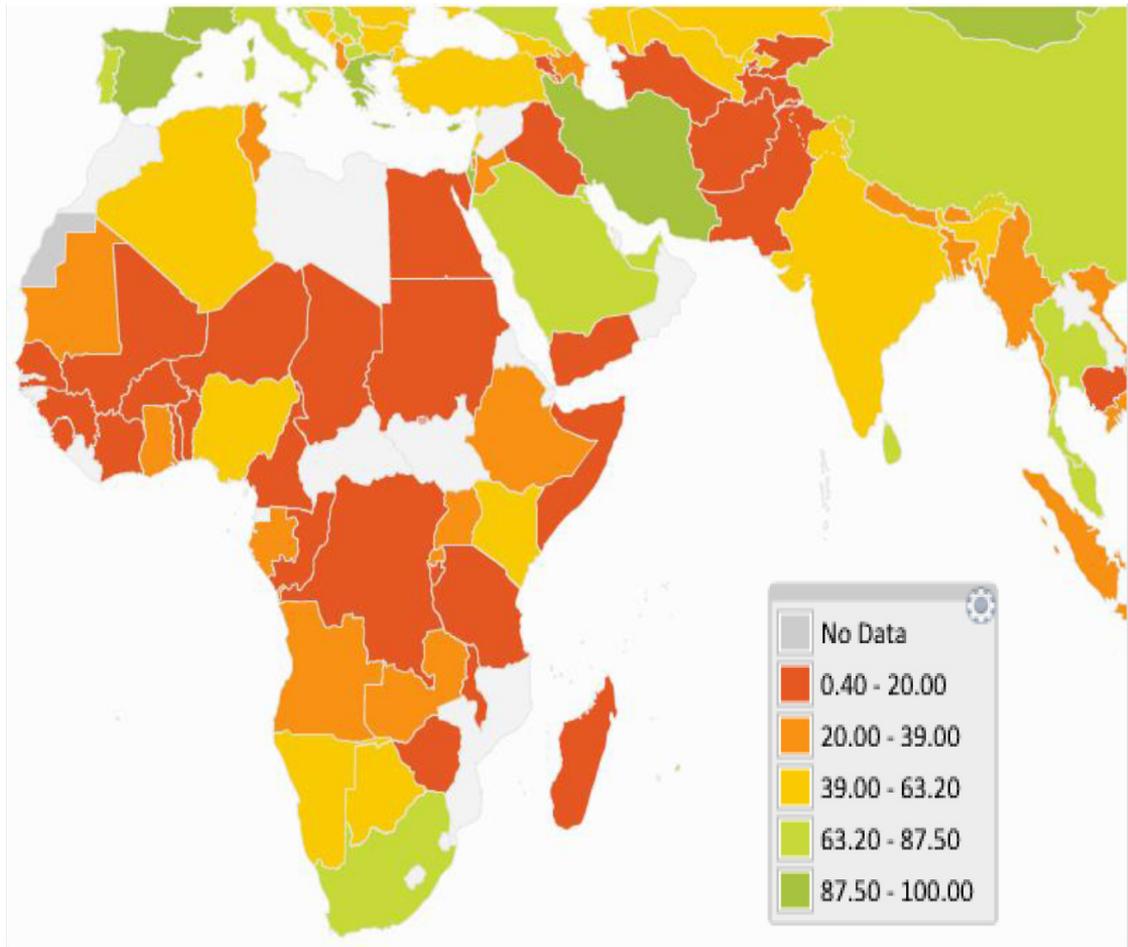
Le dernier groupe est celui qualifié des « pays faiblement bancarisés ». Il est constitué de cinq (05) pays à savoir : la RCA, le Tchad, la RDC, le Niger et le Soudan du Sud. Dans ce groupe, la moyenne du nombre d'agences et la moyenne du nombre de DAB sont de 1,2 pour 100 000 adultes et identiques. En moyenne 48,4 sur 1000 adultes disposent de comptes de dépôts tandis que seulement 5,3 sur 1000 bénéficient de crédits bancaires.

A la lumière de l'histoire politique de ces pays, il apparaît que ce groupe est typique des pays ayant vécu ou qui vivent des troubles politiques ou des situations de guerre.

En somme, le niveau de bancarisation des pays africains reste encore relativement faible. L'on note quelques exceptions, avec des pays qui affichent tout de même des performances encourageantes. Parmi ces exceptions, il convient de citer entre autres les pays suivants (en dépit de leur densité démographique) : le Kenya, la Tunisie, l'Égypte, l'Angola, le Ghana et le Nigéria. Les pays membres de la Zone Franc et/ou membres de la francophonie, dont le Cameroun, sont pour l'essentiel parmi les moins performants. La cartographie de la Banque Mondiale ci-dessous, élaborée sur la base du taux de bancarisation de la population âgée de plus de 15 ans en 2014, confirme les résultats obtenus dans le cadre du présent benchmarking.

Toutefois, les niveaux de bancarisation relativement élevés des pays tels que les Seychelles, le Cap Vert, le Botswana, la Namibie, Sao Tomé et Príncipe, le Swaziland et le Gabon, sont à relativiser en raison de leur faible densité démographique.

Figure 3.1 : Cartographie de la bancarisation de la population âgée de plus de 15 ans en 2014



Source : Banque Mondiale, (Global Findex) 2017.

4. Tentative d'explication de la faible bancarisation de la population camerounaise

Les analyses effectuées dans les deux précédentes sections ont permis de se rendre compte que le niveau de bancarisation au sens strict du Cameroun (en se limitant aux banques) demeure encore faible en dépit des efforts notés au cours de ces dernières décennies. Au plan continental, les résultats ont révélé que le Cameroun appartient à l'avant-dernier groupe du classement issu de l'analyse comparative ; celui des pays à faible bancarisation.

Toutefois, en tenant compte du secteur de la microfinance dont la contribution à la bancarisation est assez importante d'après les données de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du CNC, le classement du Cameroun au plan continental en termes de bancarisation de la population active s'améliore significativement. Le rang du Cameroun passe ainsi de la cinquième classe à la troisième où l'on retrouve notamment l'Angola, l'Égypte, le Ghana, le Lesotho et le Nigéria.

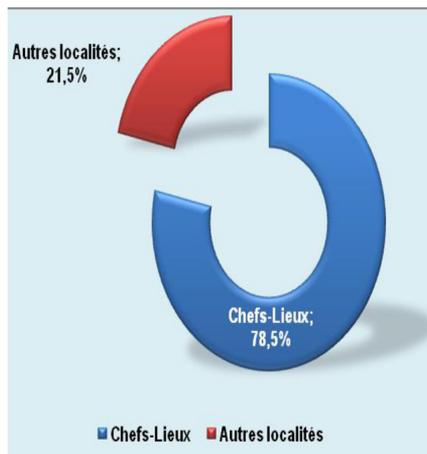
Parmi les obstacles à la bancarisation du Cameroun, l'on peut citer celles qui suivent sur la base des données factuelles avérées et d'arguments à étoffer : (i) la forte urbanisation des établissements de crédit et de microfinance, (ii) la cherté des coûts de certains services financiers, (iii) la culture de thésaurisation et la méfiance du public vis-à-vis des établissements de crédit et de microfinance.

4.1. Forte urbanisation du réseau des établissements de crédit et de microfinance

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2005, le taux d'urbanisation du Cameroun est de 48,8% ; signifiant ainsi que la majorité de la population camerounaise vit en zone rurale. Contrairement à cette répartition spatiale de la population, le réseau des établissements de crédit et de microfinance est concentré dans les zones urbaines.

Comme on peut le remarquer dans le graphique 4.1 ci-dessous, 78,5% des agences des banques sont implantées dans les chefs-lieux des régions, contre seulement 21,5% dans les autres localités selon les statistiques de 2016.

Graphique 4.1 : Répartition par zone des agences des banques



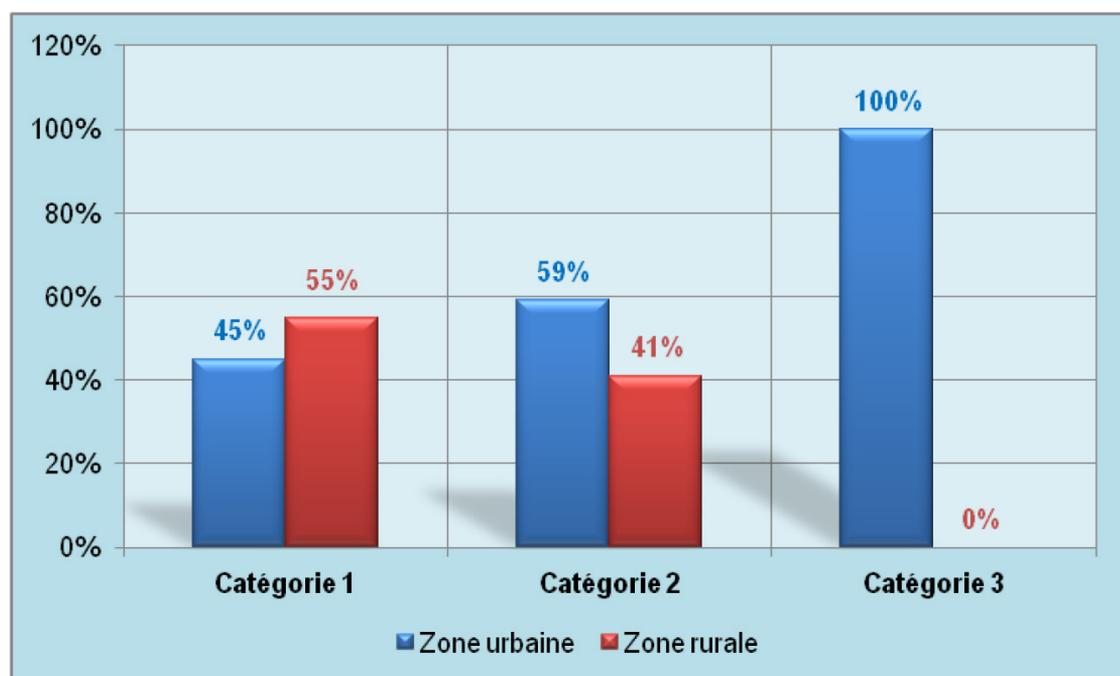
Source : Déclarations des banques

Pour ce qui est des établissements financiers, 25 sur 27 de leurs agences sont installées dans les chefs-lieux des dix régions du pays, soit 92,6%. Le reste, soit 7,4% sont installées dans d'autres villes secondaires.

S'agissant des EMF, leur répartition par zone varie selon la catégorie. En effet, en 2015 :

- 55 % des points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 45 % en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, dont 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ;
- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 59 % de points de vente dans les villes, contre 41 % en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral, Nord et Extrême-Nord), comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 4.2 : Répartition des agences des EMF par zone



Source : Déclarations des EMF

La région du Centre est celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 374 agences, suivie des régions du Littoral (350 points de vente), et de l'Ouest (212 points de vente). Les régions les moins couvertes sont : l'Extrême-Nord (74 points de vente), le Sud (48 points de vente), le Nord (46 points de vente), l'Est (43 points de vente), et l'Adamaoua (43 points de vente).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (135 points de vente), du Littoral (125 points de vente), de l'Ouest (95 points de vente) et du Nord-Ouest (77 points de vente).

Pour les EMF de deuxième catégorie également, les points de vente sont principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, où ils totalisent respectivement 239, 223, et 116 points de vente.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (2 point de vente), du Nord (1 point de vente) et de l'Ouest (1 point de vente).

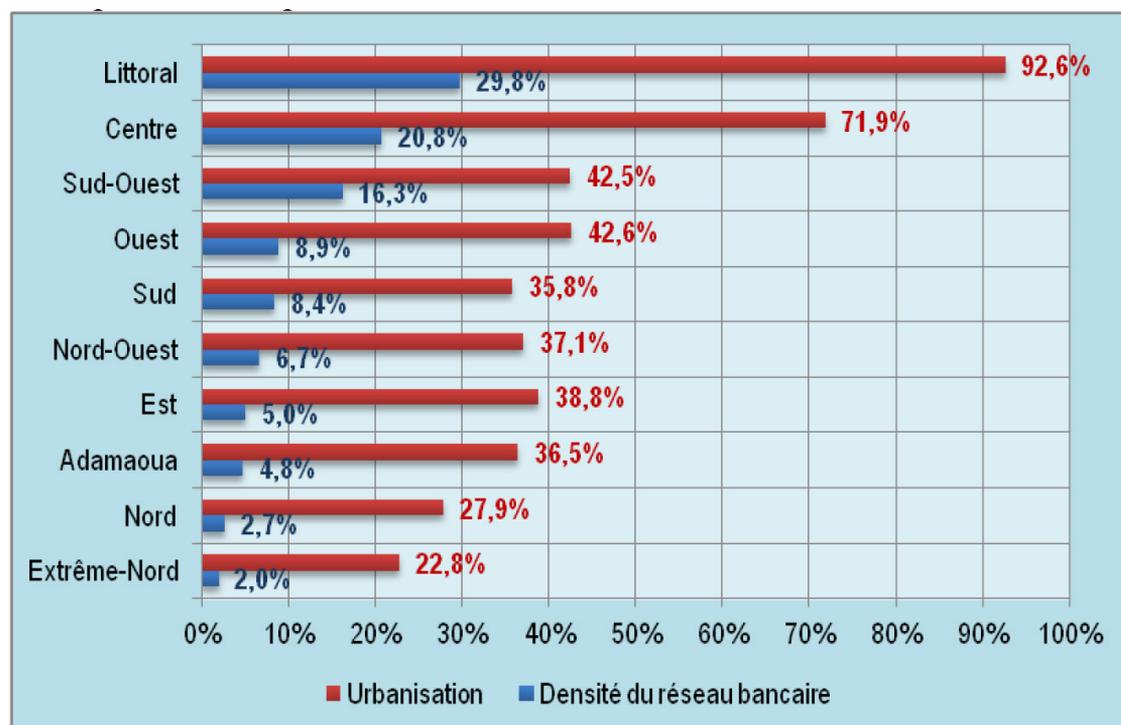
Tableau 4.1 : Répartition géographique des EMF

REGION	CE	SU	LI	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN
1 ^{ère} Catégorie	135	13	125	4	95	77	55	10	11	20
2 ^{ème} Catégorie	239	35	223	39	116	42	41	32	34	52
3 ^{ème} Catégorie	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2
TOTAL EMF	374	48	350	43	212	119	96	43	46	74

Source : Déclarations des EMF

Cette forte urbanisation des établissements de crédit et de microfinance se justifie par le manque d'infrastructures nécessaires à leur bon fonctionnement dans les zones rurales. Il s'agit notamment du manque d'infrastructures d'énergie électrique, d'infrastructures de télécommunication (téléphone et internet), et d'infrastructures routières. C'est la raison pour laquelle la densité du réseau bancaire reste fortement dépendante du taux d'urbanisation par région comme illustré sur le graphique 4.3. Ainsi, plus le taux d'urbanisation est élevé, plus la densité du réseau bancaire est significative.

Graphique 4.3 : Répartition comparée de la densité du réseau bancaire et du taux d'urbanisation par région



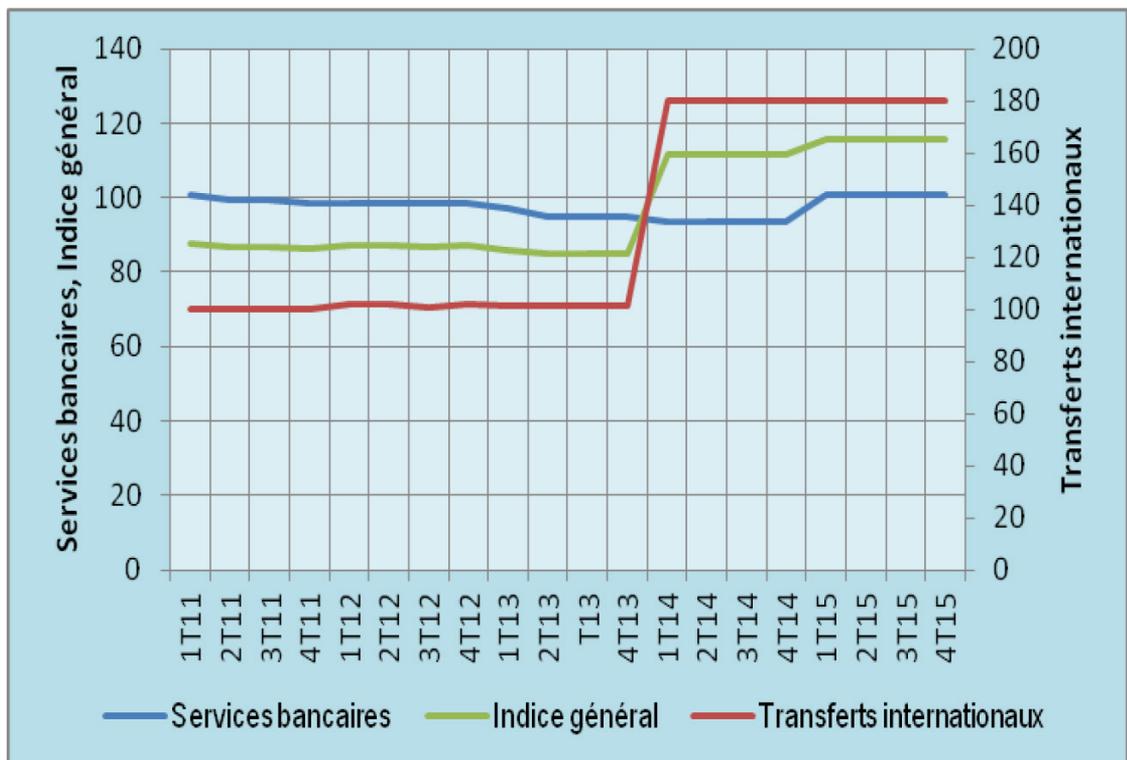
Source : Déclarations des banques, 3^{ème} RGPH

4.2. Cherté de certains services financiers

Selon les premiers résultats du projet d'Indice des Prix des Services Financiers (IPSF) dont les analyses sont en cours (la base de référence étant le 4^{ème} trimestre 2010), les prix des services financiers avaient connu une baisse significative à la suite de l'application des dispositions de l'Arrêté du Ministre des Finances du 13 janvier 2011 portant Service Bancaire Minimum Garanti.

En effet, à partir du deuxième trimestre 2011, le niveau général des prix des services financiers s'est inscrit sur un trend décroissant 4^{ème} trimestre 2013, en alternant des phases de stabilisation. Entre le 4^{ème} trimestre et le 4^{ème} trimestre 2013, les services financiers ont baissé de 15,1% en raison de l'institution de la gratuité de services bancaires.

Graphique 4.4 : Evolution de l'Indice global et ses deux sous-indices (Base 100 = 2010)



Source : CNC

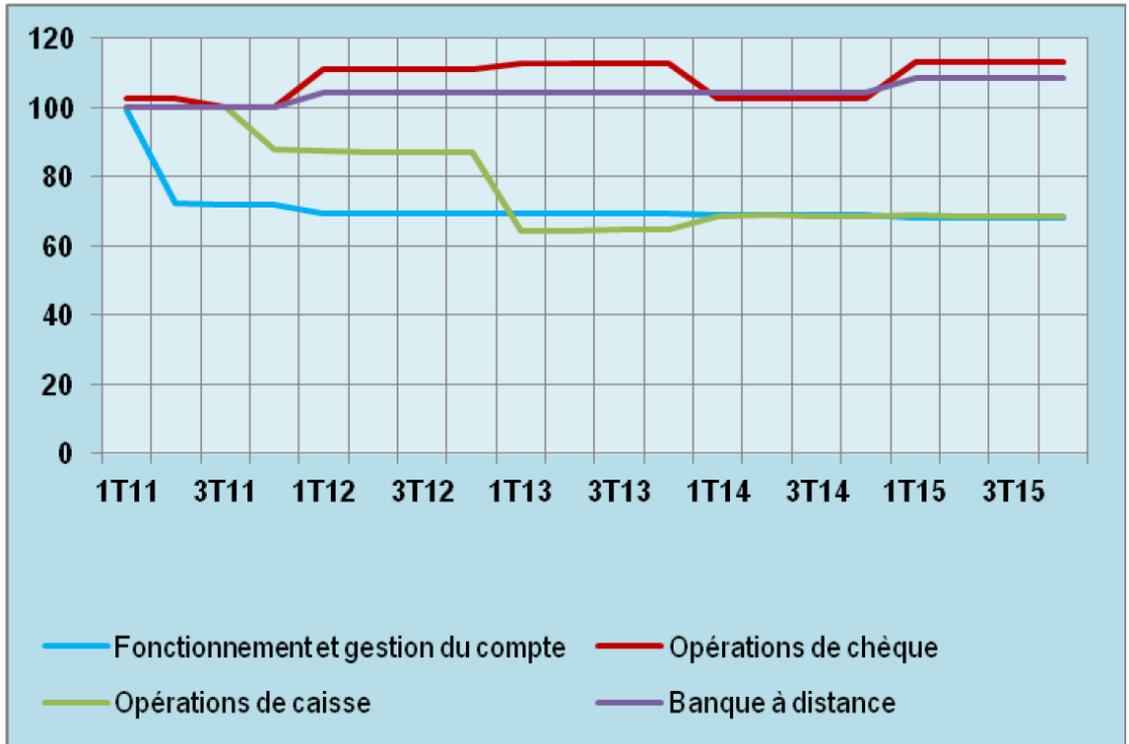
Cependant, l'on note une évolution à la hausse de l'indice général des prix des services financiers à partir du 1^{er} trimestre 2015. Ce relèvement du niveau général des tarifs des services financiers est pour l'essentiel imputable à l'augmentation des prix des transferts internationaux, et de certains services bancaires, notamment ceux relatifs aux opérations de chèque et à la banque à distance qui constitue un ensemble de services bancaires de confort (consultation du compte par internet et par sms, etc.).

S'agissant particulièrement des opérations sur chèques, les services dont les prix se sont inscrits sur une tendance croissante sont notamment : (i) les remises à l'encaissement de chèques (dans les caisses de la banque ou ailleurs), (ii) les émissions de chèques de banque, (iii) les émissions de chèques certifiés, (iv) et les annulations de chèques de

banque ou de chèques certifiés. Entre le 1er trimestre 2015 et le 3ème trimestre 2016, les prix de cet ensemble de services ont connu une hausse de 12,6%.

Au regard de ces analyses, l'on serait tenté de penser que les banques ont répercuté les pertes engendrées par l'application des dispositions de l'arrêté portant service bancaire minimum garanti sur d'autres services bancaires et transferts internationaux.

Graphique 4.5 : Evolution des sous-composantes de l'indice des prix des services bancaires (Base 100 = 2010)



Source : CNC

S'agissant du coût du crédit, les particuliers demeurent la catégorie de la clientèle qui supporte les coûts les plus élevés, notamment ceux des découverts, des crédits à long terme et des crédits immobiliers. En effet, le TEG moyen des découverts accordés aux particuliers par les banques est passé de 15,34 % à 15,83 % entre 2015 et 2016, tandis que ceux des crédits à long terme et des crédits immobiliers sont passés respectivement de 6,37 % à 11,78% et de 11,55 % à 11,84 %. Les crédits accordés aux particuliers par les établissements financiers sont également plus chers que ceux accordés par les banques. Leur TEG moyen a néanmoins baissé entre 2015 et 2016 : le TEG des crédits à moyen terme est passé de 16,44% à 14,96%, celui du crédit-bail est passé de 16,09% à 14,61%, tandis que celui des crédits à long terme est resté à 17,16%.

S'agissant des EMF, les TEG moyens de leurs crédits oscillent entre 21 % et 31 % selon les résultats de l'enquête sur la tarification des services des EMF organisée par le CNC en 2016.

4.3. Culture de thésaurisation et la méfiance du public vis-à-vis des établissements de crédit et de microfinance

Bien que les statistiques détaillées sur ce phénomène soient presque inexistantes, la thésaurisation fait partie des cultures africaines de manière générale, dans un environnement où la monnaie fiduciaire occupe encore une place importante dans la masse monétaire (22% en 2016 contre 20,2% en 2015). Cette situation serait encouragée entre autres par la faible rémunération des dépôts dans les établissements de crédit et de microfinance, et la méfiance du public vis-à-vis de ces institutions collectrices de dépôts.

En effet, les faillites bancaires des années 90 ont entraîné une certaine prudence du public quant à la gestion de leurs épargnes, ce qui a favorisé la montée en puissance de la microfinance, des tontines dans les milieux villageois et urbains et la pratique de la thésaurisation. Mais, il y a quelques années, des faillites retentissantes de certains établissements de microfinance ont aussi douché l'engouement du public pour ces établissements.

On note toutefois, grâce aux efforts de stabilisation déployés par l'Autorité Monétaire, un retour progressif du public vers les banques et établissements de microfinance, d'où la progression observée dans les chiffres de la bancarisation globale.

Conclusion

La présente analyse a permis d'appréhender les contours de la bancarisation de la population camerounaise. Elle a notamment révélé que la population camerounaise dans son ensemble est faiblement bancarisée si l'on fait abstraction des données du secteur de la microfinance. Bien que les indicateurs de bancarisation restreints aux banques soient sur un trend croissant, leur niveau reste encore bas.

Au sens strict, la population adulte et la population active sont bancarisées à 15,8% et 20,4%, soit moins de trois personnes sur dix. La densité du réseau bancaire reste également faible au regard de la densité de la population. On dénombre en moyenne 2,5 agences bancaires pour 100 000 adultes et 3,5 agences pour 100 000 personnes actives. L'investissement en DAB connaît une amélioration progressive et se situe à 5,1 et 7,2 pour 100 000 adultes et 100 000 personnes actives respectivement. Toutefois, les disparités par région sont importantes.

Au sens large, les données extraites de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF indiquent que le taux de bancarisation de la population active pourrait se situer autour de 50%. La densité du réseau des établissements de crédit et de microfinance semble également encourageante et serait d'au moins 4 agences pour 100 000 habitants.

On note également qu'à la faveur de l'innovation, le Mobile Money prolonge de manière impressionnante les services bancaires. Au cours des quatre dernières années, les transactions Mobiles Money ont atteint des proportions très significatives en termes de volume et de valeur. En tenant judicieusement compte de ces données (c'est-à-dire en soustrayant les doubles-comptes des personnes bancarisées), l'on a des bonnes raisons de croire que le taux de financiarisation de la population active pourrait atteindre 60 % en 2016.

Au plan continental, l'étude révèle que, en excluant les chiffres du secteur de la microfinance, le niveau de bancarisation du Cameroun se situe dans l'avant-dernier palier de la classification qui s'en est dégagée. Ce palier est celui des pays à faible niveau de bancarisation.

Mais, en prenant compte les données du secteur de la microfinance tirées de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du CNC, le classement du Cameroun au plan continental en termes de bancarisation de la population active s'améliore significativement. Il passe ainsi de la cinquième classe à la troisième, où l'on retrouve notamment l'Angola, l'Égypte, le Ghana, le Lesotho et le Nigéria.

Ces résultats montrent bien que le meilleur indicateur de bancarisation du Cameroun est celui qui intègre les données du secteur de la microfinance.

La couverture progressive des EMF par la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF permettra de suivre ces indicateurs qui traduisent la réalité du système financier camerounais.

Toutefois, certaines contraintes semblent limiter la bancarisation de la population camerounaise dont : (i) la forte urbanisation des établissements de crédit et de microfinance, (ii) la cherté de certains services financiers, (iii) la culture de thésaurisation et la méfiance du public vis-à-vis des établissements de crédit et de microfinance.

Afin de lever ces contraintes, il conviendrait de promouvoir la concurrence sur le marché en encourageant l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur, afin de diversifier l'offre et accroître la transparence.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Banque Mondiale, rapport annuel sur l'accès aux services financiers (base de données GLOBAL Findex), 2015 ;
- Chabha BOUZAR et Benhalima AMMOUR, La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie, 2011 ;
- Estelle Brack, Innovation et bancarisation Etude de cas : mobile banking, 2013 ;
- FMI, Inclusion financière, croissance et réduction de la pauvreté, Conférence Régionale zone CEMAC de Brazzaville du 23 mars 2015 ;
- Ludovic LEBART et al, Statistiques exploratoires multidimensionnelles, 1995 ;
- Union Postale Universelle, Panorama mondial de l'inclusion financière postale, 2016.

ANNEXE :

STATISTIQUES DE L'ACP ET DE LA CLASSIFICATION

Résultats ACP

Matrice des corrélations

	AGENCES	DAB	DEPOSANTS
AGENCES	1,00		
DAB	0,83	1,00	
DEPOSANTS	0,82	0,84	1,00

Tableau des valeurs propres

Trace de la matrice: **3.00000**

Numéro	Valeur propre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	2,6591	88,64	88,64
2	0,1840	6,13	94,77
3	0,1570	5,23	100,00

Intervalles laplaciens d'Anderson (seuil: 0.95)

Numéro	Borne inférieure	Valeur propre	Borne supérieure
1	1,4788	2,6591	3,8393
2	0,1023	0,1840	0,2656
3	0,0873	0,1570	0,2267

Coordonnées des variables actives

Libellé de la variable	Axe 1	Axe 2	Axe 3
AGENCES	0,94	0,35	-0,06
DAB	0,95	-0,12	0,30
DEPOSANTS	0,94	-0,22	-0,25

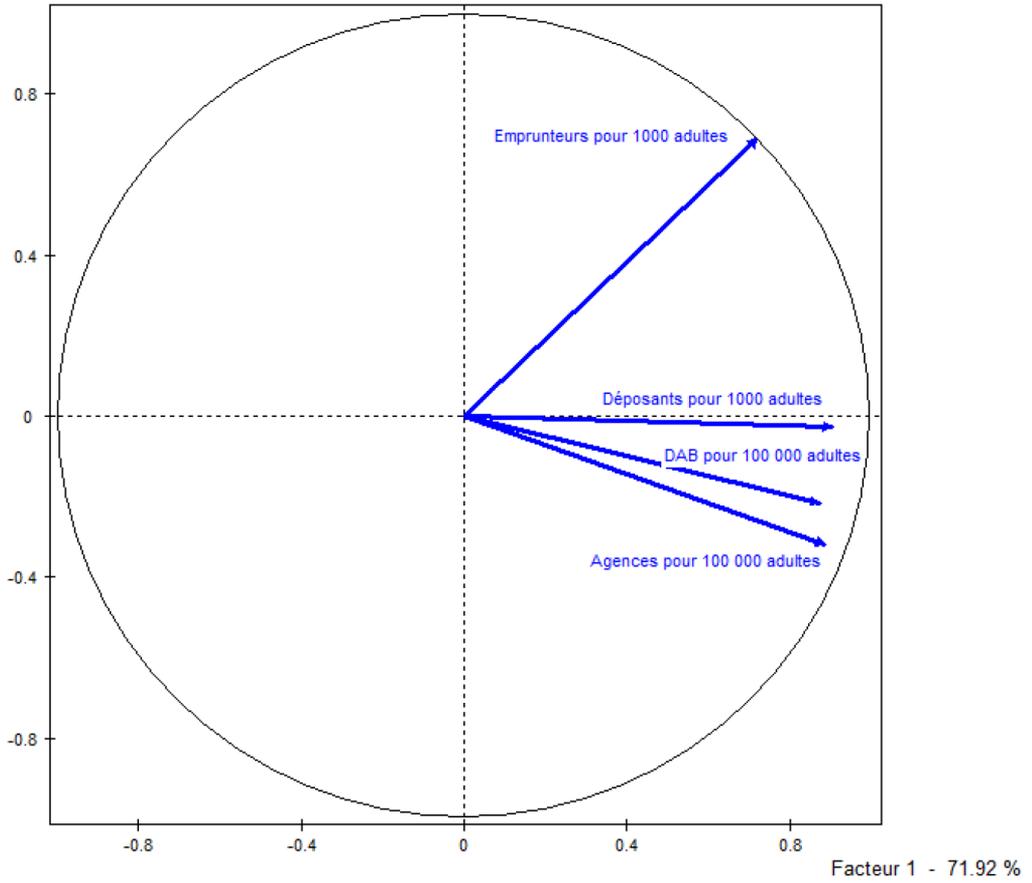
Corrélations des variables actives avec les facteurs

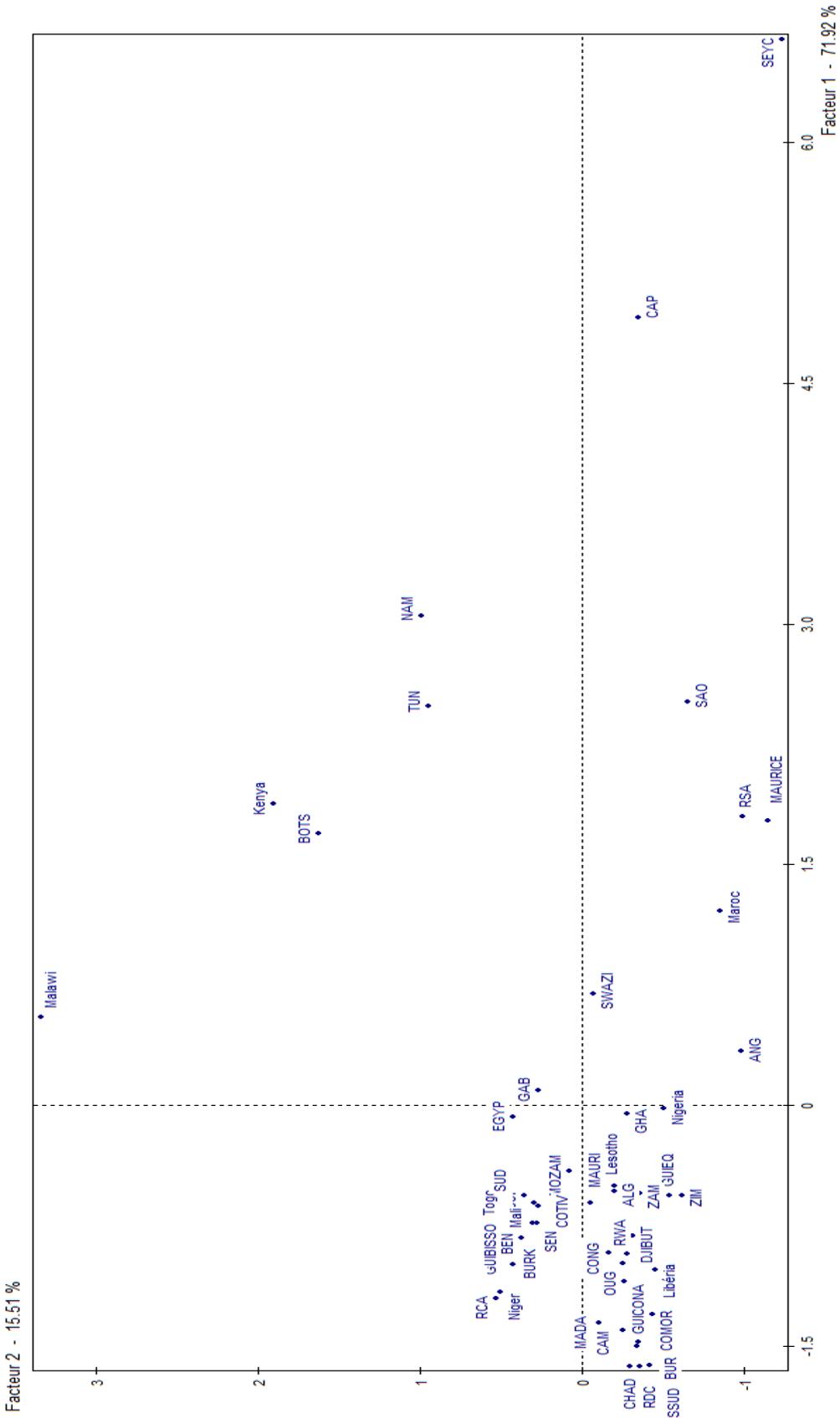
Libellé de la variable	Axe 1	Axe 2	Axe 3
AGENCES	0,94	0,35	-0,06
DAB	0,95	-0,12	0,30
DEPOSANTS	0,94	-0,22	-0,25

Anciens axes unitaires

Libellé de la variable	Axe 1	Axe 2	Axe 3
AGENCES	0,57	0,81	-0,14
DAB	0,58	-0,28	0,77
DEPOSANTS	0,58	-0,52	-0,63

Facteur 2 - 15.51 %





Résultats classification : Dendrogramme

